



PROJET D'ETABLISSEMENT

Applicable au 10/07/2025

ESPACE PETITE ENFANCE

Crèche « A petits pas » 34 rue de la république 42740 SAINT PAUL EN JAREZ

Tel 04 77 73 26 98 Courriel : creche@saint-paul-en-jarez.fr

Jardin d'enfants « Les petites galoches » 34 rue de la république 42740 SAINT PAUL EN JAREZ

Tel 04 77 73 50 35 Courriel : jardin-enfants@saint-paul-en-jarez.fr

Site Internet : <https://saint-paul-en-jarez.fr/>

Projet d'établissement modifié en 2025 (décret n°2021-1131 du 30 août 2021)

Le Maire
Kamel BOUCHOU



Sommaire

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Introduction..... | 3 |
| A- LE PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE | 4 |
| 1- Caractéristique géographique, démographique et contexte local..... | 4 |
| a- Notre environnement..... | 4 |
| b- Le Contrat de ville..... | 4 |
| c- Etude démographique (source INSEE https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-42271) | 5 |
| d- Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs..... | 6 |
| 2- Caractéristique des établissements. | 8 |
| a- Historique des structures de l'espace petite enfance..... | 9 |
| b- Les missions de l'espace petite enfance..... | 10 |
| c- Le financement et la gestion. | 10 |
| d- Nos partenaires institutionnels et autres interlocuteurs..... | 11 |
| 3- Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement. | 11 |
| a- Modalités de rencontres avec les familles. | 12 |
| b- Les actions de soutien à la parentalité..... | 12 |
| c- Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle. | 13 |
| d- La démarche en faveur du développement durable..... | 13 |
| B- LE PROJET D'ACCUEIL | 15 |
| 1- Les prestations proposées d'accueil (durée et rythme d'accueil). | 15 |
| 2- Les dispositions particulières pour une prise en charge des enfants en fonction du public..... | 16 |
| 3- Description des compétences professionnelles mobilisées. | 16 |
| a- L'équipe et les intervenants :..... | 16 |
| b- Le travail d'équipe : | 17 |
| c- L'analyse des pratiques professionnelles : | 18 |
| d- La formation des personnels : | 18 |
| e- Des professionnels formés et responsables :..... | 18 |
| C- LE PROJET EDUCATIF | 19 |
| 1- Les objectifs d'accueil de l'enfant et de sa famille : | 19 |
| a- Favoriser un accueil de qualité..... | 19 |
| b- Préparer l'adaptation de l'enfant dans la structure, commencer sa familiarisation. | 20 |
| c- Assurer les transmissions quotidiennes : accueil et retrouvailles. | 21 |
| 2- Respecter les rythmes individuels de l'enfant : les réponses apportées aux différents besoins..... | 22 |
| 3- Les temps de repas. | 23 |
| 4- Respecter le sommeil..... | 24 |
| 5- Réaliser les soins. | 25 |

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------|----|
| 6- Responsabiliser l'enfant tout en assurant sa sécurité | 26 |
| 7- Favoriser l'éveil du tout-petit et la mise en place d'activités | 27 |
| 8- Accueillir l'enfant atteint d'un handicap ou d'une maladie chronique | 30 |
| 9- Faire participer les parents à la vie de la structure | 31 |
| Conclusion..... | 32 |
| ANNEXE 1 : MA JOURNEE A LA CRECHE | 34 |
| ANNEXE 2 : MA JOURNEE AU JARDIN D'ENFANTS | 35 |

Introduction

L'accueil du jeune enfant est à la croisée de plusieurs politiques publiques : politique en faveur de la famille, politique de la petite enfance, politique de l'emploi, politique de l'aménagement du territoire. À ce titre, il constitue un enjeu fort pour les collectivités locales. L'État, le Département de la Loire, la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole, avec les communes, communautés de communes, communautés d'agglomération et les acteurs de la petite enfance s'inscrivent dans une démarche dynamique d'accueil. Le schéma départemental des services aux familles, signé en 2022-2025 permet de poursuivre des actions pour développer l'offre d'accueil, faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap ou porteurs de maladie chronique, de mieux répondre aux besoins spécifiques des parents, d'accompagner les familles dans leur recherche d'un mode de garde et de continuer à promouvoir la qualité de l'accueil. Les établissements d'accueil de jeunes enfants s'inscrivent dans une dynamique de territoire. Conformément à la réglementation, ils ont à leur disposition un outil de travail, le Projet d'établissement qui se décline en projet social et de développement durable, en projet d'accueil et projet éducatif.

Objectifs du Projet d'Établissement :

Le projet d'établissement est l'aboutissement d'une réflexion concertée entre tous les acteurs. C'est un outil dynamique pour les équipes et qui favorise le lien avec les institutions.

Les objectifs :

- S'assurer que l'équipe de direction, le personnel de la structure, le gestionnaire, les parents et les partenaires ont bien chacun leur place et des missions définies dans le fonctionnement quotidien de la structure
- Incrire l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) dans son environnement et permettre sa pérennité en répondant au plus près aux besoins des familles

A- LE PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Projet Social de l'espace petite enfance (crèche « A Petits Pas » et Jardin d'enfants « Les petites Galoches ») vise à définir la place qu'elle occupe dans son environnement, et le rôle qu'elle y joue. Il met en adéquation les besoins de la commune avec le service rendu et définit les valeurs communes des différents acteurs qui l'animent.

1- Caractéristique géographique, démographique et contexte local.

a- Notre environnement

Saint -Paul-en-Jarez fait partie de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans la Loire, à 7 km de Saint-Chamond et Rive de Gier. Cette commune du parc naturel régional du Pilat située entre ville et campagne compte 4793 habitants avec une densité de 239.9 habitants au km², la superficie du village étant de 20 km²*.

Cette commune fait également partie de Saint-Étienne Métropole (SEM) qui regroupe 53 communes et du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier (SIPG), qui regroupe 21 communes.

L'espace petite enfance est situé au cœur du village à Saint Paul en Jarez, dans le centre bourg. A l'entrée de la commune, une partie du quartier de La Bachasse est inscrite comme quartier prioritaire dans le cadre de la politique de la ville depuis 2015. Le reste de la commune s'étend en zone rurale.

Le village est animé et compte de nombreux équipements/institutions : de plusieurs équipements sportifs municipaux et salles polyvalentes ; activités culturelles ; 2 écoles ; une crèche, un jardin d'enfants ; un relais petite enfance ; un Ehpad ; une maison de santé/résidence seniors ; 4 foyers pour personnes porteuses de handicap.

*Sources INSEE 2023 d'après le dernier recensement de 2020 (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-42271>)

De nombreux commerces, associations et entreprises dynamisent la vie quotidienne des Sampoutaires. Il existe des commerces alimentaires dont trois boulangeries, une épicerie, une cave à vin, un magasin de produits de la ferme, des traiteurs. Il y a également trois marchés dont un marché de producteurs et une AMAP (Association pour le maintien de l'agriculture paysanne bio). Le bourg a la chance d'accueillir en son sein des magasins de vente et de service divers comme un fleuriste, une jardinerie/pépinière. On recense aussi trois salons de coiffure, un salon de beauté, deux pharmacies et un opticien. Enfin, les habitants peuvent profiter des services d'un bureau de tabac, d'un café, d'une agence immobilière, d'une banque et d'un assureur, d'un notaire.

La commune est en pleine expansion, des travaux de restructuration, d'amélioration ou d'embellissement ont eu lieu, dans les domaines de la voirie, de la vie associative et sportive ainsi que dans le secteur de la petite enfance et de l'école, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants. Des aménagements récents ont eu lieu, d'autres projets sont à l'étude.

b- Le Contrat de ville

La commune est concernée par la politique de la ville depuis 2014.

Le contrat de ville a été resigné en 2024 : 32 quartiers prioritaires ont été retenus par l'Etat sur la Métropole Stéphanoise. Cette nouvelle géographie prioritaire est basée sur un critère unique ; la concentration de populations à bas revenus.

Un quartier prioritaire a été identifié sur les deux communes de la Grand-Croix et Saint-Paul-en-Jarez : il s'agit du quartier « Dorlay, les Pins, la Bachasse ». La mise en œuvre de la politique de la ville dans ces quartiers passe par la signature d'un Contrat de ville au niveau métropolitain.

Les piliers du contrat de ville du territoire de l'agglomération stéphanoise :

Pilier 1 – renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants

Pilier 2 – améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération

Pilier 3 – développer l'activité économique et favoriser l'emploi

Pilier 4 _ la laïcité et la lutte contre la radicalité

Pour chacun des piliers, le contrat de ville s'appuie sur un diagnostic territorial de la situation des quartiers.

La mise en œuvre de la politique de la ville dans le quartier de la Bachasse se traduit par d'importantes rénovations de l'entrée de ville. Ces aménagements permettront de sécuriser et d'améliorer l'accessibilité de cette zone avec l'intégration de nouveaux logements. La rénovation du quartier permettra d'améliorer le cadre de vie des riverains.

c- Etude démographique (source INSEE <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-42271>)

La population de Saint-Paul en Jarez s'élève à 4793 habitants en 2020 avec une augmentation moyenne de 0,5% par an depuis 2014.

En 2020 il y a 2020 logements sur la commune, et la part des résidences principales représente 92,9 % du parc. 63,5 % des ménages sont propriétaires de leur logement.

Selon l'INSEE en 2020, la population compte 67,6% d'actifs avec un emploi. Le taux d'emploi des hommes est de 70,2% et le taux d'emploi des femmes de 65,1%.

En 2020, ceux qui travaillent sur la commune représentent 15,4%, alors que ceux qui travaillent hors commune représentent 84,6%.

En 2021, Saint-Paul en Jarez est une commune au revenu médian de 23630€. 75,1% des 15-64 ans sont en activité et les catégories socio-professionnelles à moyen revenus sont largement représentées. Les ouvriers (31,5%) et les employés (27,9%) restent majoritaires, suivis des professions intermédiaires (23,1%) qui représentent tout de même une part conséquente de la population. Tandis que les artisans commerçants et chefs d'entreprise sont moins nombreux (7,8%), suivi des cadres et professions intellectuelles supérieures (5,6%) et des agriculteurs (4,1%). Le taux de travail des femmes (65,1%) est important ce qui se traduit par une demande accrue de modes d'accueil.

Le taux de chômage et de pauvreté est de 10 %.

Le nombre de familles installées sur la commune est en légère hausse (281 en 2014 et 1355 en 2020 soit + 1,04%) tandis que le nombre de couples avec enfants diminue (630 en 2014 et 602 en 2020 soit -4,3%).

Les familles avec enfant ont majoritairement 1 ou 2 enfants, plus rarement 3 et très rarement 4 ou plus.

Les familles monoparentales ont augmenté (109 en 2014 et 190 en 2020 soit + 5,6%).

Le nombre de naissances a légèrement augmenté passant de 57 en 2016 à 64 en 2021, le taux de natalité de 13,8 % en 2018 reste toutefois le plus élevé du territoire.

Le nombre d'enfants âgés de 0 à 4 ans est passé de 328 en 2013 à 246 en 2018, ce qui fait une baisse de 25%.

D'autre part, la population de St Paul en Jarez vieillit. En effet, les tranches d'âge de 60 à 75 ans et plus, représentent près de 26 % de la population totale et ont augmenté d'environ 30%.

Ainsi, pour palier à cette problématique de population vieillissante, la commune a impulsé un projet de construction de logements sociaux afin d'attirer une population plus jeune. Ce qui s'observe par le fait que la tranche d'âge de 30 à 44 ans a augmenté de 13 % en 5 ans.

d- Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs.

- **Petite enfance** : la commune propose une offre complète d'accueil et ou d'action sociale culturelle et sportive avec :
- **Sa crèche et son jardin d'enfants communaux.**
- **Le RPE (Relais Petite Enfance) du Pays du Gier** : lieu ressources pour les parents, les enfants et les assistants maternels où se tissent des liens sociaux d'accompagnement. Des animations en direction des enfants sont régulièrement proposées ainsi que des formations à l'attention des assistants maternels. Selon la CAF en 2020, 25 assistants maternels agréés étaient en activité pouvant offrir 78 places (journée + périscolaire) à domicile.
- **Le centre social et culturel Passerelle** : Le Centre social est une association destinée à participer, avec les habitants, au développement d'un cadre de vie meilleur. Pour ce faire, le Centre social propose de nombreuses actions sociales, culturelles et sportives, avec les enfants, les jeunes et les adultes.
Le volet familles propose :
 - des accompagnements financiers pour partir en vacances
 - des sorties familiales pour partir à la découverte de sites culturels et autres espaces de détente
 - des activités parents-tout petits, des rando-poussette et petites jambes : ces rando permettent aux jeunes mamans de se retrouver et aux nouveaux arrivants sur la commune de découvrir leur environnement.
 - un Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) « La souris verte » : espace de rencontre et de détente anonyme et gratuit dédié aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un parent ou adulte référent.
 - un accompagnement à la scolarité (6-14 ans)
 - un accueil de loisirs les mercredis et vacances scolaires (3-11ans) : l'équipe animation accueille les enfants dans le cadre de l'Accueil Collectif de Mineurs pour des activités culturelles, artistiques, sportives et de découvertes scientifiques. En 2012, un nouveau centre de loisirs a ouvert d'une capacité de 96 places sur 420 m² de surface.Très complémentaire des autres modes d'accueil, le centre de loisirs connaît dans ses activités de loisirs et de périscolaire un succès très important sur le champ de la petite enfance.

Aujourd'hui, il est évident que l'articulation entre les différents modes d'accueil possibles sur la commune s'opère naturellement.

- **Le Ludobus intercommunal pour le pays du Gier :**

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse Intercommunal, le Syndicat Intercommunal du Pays du Gier dispose d'un Ludobus qui sillonne les routes de 18 communes. Ce service permet aux familles, écoles, assistantes maternelles et collectivités d'accéder non seulement à des jeux, mais aussi à des conseils dispensés par une professionnelle du jeu. Des permanences dans les communes sont assurées toutes les 4 semaines selon un planning élaboré en amont et disponible dans les mairies. Au-delà de ces temps de permanences, la ludothèque assure des temps d'animation, en partenariat avec différentes collectivités du territoire ainsi que des soirées jeux, animations spécifiques...

Gestion, organisation, planification de l'ensemble des permanences et des animations collectives sont assurées par l'association des Francas de la Loire.

- **La médiathèque Michel Courot** : lieu de prêts de documents divers et d'animations culturelles faisant partie du « Réseau Itinérances » du SIPG, elle accueille régulièrement les enfants des différentes institutions.

- **Babyclub** : Le service sport-jeunesse de la commune en partenariat avec plusieurs associations sportives de Saint Paul en Jarez proposent, depuis septembre 2005, un cycle d'activités corporelles et motrices, destiné à des enfants de moins de 6 ans (4-5ans).

Ces cycles permettent aux jeunes enfants de découvrir une activité corporelle, au travers de démarches adaptées, correspondant à plusieurs disciplines. Il ne s'agit en aucun cas d'une pratique sportive de type compétitif. Sa mise en place a fait l'objet d'une réflexion préalable conduite avec les comités sportifs départementaux concernés, et les responsables des clubs de la commune.

Ces cycles ne constituent pas un centre de loisirs, et doivent au contraire permettre d'associer les parents à la démarche. Ces derniers peuvent donc demeurer présents lors des séances, et participer à l'accompagnement des enfants durant l'activité. Pour les enfants comme pour leurs parents, cette implication est essentielle et contribuera à faire « passer un message » aux enfants, quant à l'importance du corps, et d'une activité physique. Les parents pourront voir aussi l'évolution de leur enfant, et leur proposer à la maison des activités motrices en connaissant mieux ses capacités. A la fin de l'activité hebdomadaire, il est obligatoire que l'un des parents ou un adulte autorisé vienne chercher l'enfant sur le lieu de l'activité.

- **Vie sportive** : Club de BMX, Club de basket, Etoile Cyclo du Pilat, Espérance gym, Football club de St Paul, Tennis Club du Dorlay, Volley St Paul, Expression par la Danse, Dynamic boxing, Handball Pays du Gier, etc.
- **Un centre nautique intercommunal André Chazalon à proximité (Genilac).**

- **Écoles** :

- **Le groupe scolaire public les « Prés verts »** regroupe 3 sites comprenant :
 - 2 écoles maternelles l'une au bourg, l'autre à la Bachasse qui ont des effectifs similaires.
 - une école maternelle publique du Bourg (PS-MS-GS) 4 rue des écoles
 - une école maternelle publique des Pins (PS- MS-GS) 27 bis route de Saint Paul en Jarez
 - 1 école élémentaire est située au bourg.
 - une école primaire La Plagne (GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2) 130 rue de la Plagne

- **Une école privée Jeanne D'Arc.**

Placée au cœur du village, elle accueille 8 classes de la Petite Section au CM2.

Elle est composée de deux sites, séparés par une voie communale :

- Le site de Jeanne d'Arc qui accueille les élèves de la Petite Section au CE2.
- Le site de Grande Fontaine qui regroupe les classes de CM1 et CM2.

- **Temps périscolaire : Périscol'Aire du temps :**

La municipalité de Saint Paul en Jarez gère le temps de périscolaire du matin, de midi et celui du soir. Il est ouvert à l'ensemble des enfants fréquentant les écoles de la commune quelle que soit leur lieu de résidence.

Le temps de périscolaire du matin et du soir se déroule sur le site de l'école publique, est organisé par une équipe d'animateurs qualifiés placés sous la responsabilité d'une directrice diplômée d'Etat.

Les transferts périscolaire /école le matin ou école/périscolaire le soir, sont effectués en bus pris en charge par la municipalité ; l'encadrement est assuré par des accompagnateurs municipaux selon la volonté de la commune.

Le temps de midi, les élèves mangent sur le site de l'école publique du Bourg, encadrés par des animatrices de la mairie, qui viennent les chercher à Jeanne d'Arc et les raccompagnent à 13h20 sauf pour les élèves des maternelles publiques qui mangent sur le site de leur école le midi, pour le repas et les animations.

- **Le restaurant scolaire** : environ 400 repas sont préparés sur place à partir de produits locaux par un chef cuisinier et sont servis chaque jour aux écoliers, à la crèche, au jardin d'enfants et au CCAS pour le portage des

repas aux seniors ou personnes en difficultés (livraison de la crèche, du jardin d'enfants et de l'école des Pins en liaison chaude et froide ainsi que le centre social le mercredi et les vacances scolaires).

- **Collèges et lycées** : Plusieurs collèges et lycées se trouvent à proximité dans les communes avoisinantes
- **Transports scolaires et transport solidaire :**

La volonté politique de la commune est de répondre au plus près aux besoins des familles en leur offrant un service de proximité d'accueil librement choisi afin d'assurer leurs responsabilités de parents dans les meilleures conditions.

2- Caractéristique des établissements.

Identification du gestionnaire des structures :

Gestionnaire : Mairie de Saint-Paul-en-Jarez.

Représenté par Mr Kamel BOUCHOU, maire.

Structure : Petite crèche « A petits pas ».

Rez de Chaussée.

34 rue de la République 42740 Saint Paul en Jarez.

Tel : 04 77 73 26 98 / Mail : petiteenfance@saint-paul-en-jarez.fr

Structure : Petit jardin d'enfants « Les petites Galoches ».

34 rue de la République 42740 Saint Paul en Jarez.

1er étage.

Tel : 04 77 73 50 35 / Mail : petiteenfance@saint-paul-en-jarez.fr

Adjoint petite enfance : Mr Anthony GIRAUD.

Responsables :

Mme Camille QUINCELET, directrice, infirmière puéricultrice.

Mme Martine SORLIN adjointe de direction, éducatrice de jeunes enfants.

RSAI :

Mme Justine Fernandez Référente Santé Accueil Inclusif, infirmière puéricultrice. 20h/an à la crèche ; 10h/an au JE.

Horaires d'ouverture de la crèche : du lundi au vendredi, en journée complète selon une amplitude de 11 heures par jour (7h30 à 18h30). Fermeture 3 semaines en août, 1 semaine à Noël, 1 ou 2 ponts.

Horaires d'ouverture du jardin d'enfants : du lundi au vendredi, en journée complète selon une amplitude de 9,5 heures par jour (8h30 à 18h00). Fermeture 3 semaines en août, 1 semaine à Noël, 1 ou 2 ponts.

Ce sont des structures d'accueil collectif de jeunes enfants disposant d'un agrément de 17 places en accueil polyvalent pour des enfant de 2 mois^{1/2} à 6 ans pour la crèche et de 18 mois à 6 ans pour le jardin d'enfants (proposant de l'accueil régulier et occasionnel) dont des places à destination du public prioritaire selon l'article D214-7 du code de l'action sociale et des familles (familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources : demandeurs d'emploi, parent isolé, personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle,...).

Les modalités et les dispositions prises pour ces places font l'objet d'une étude préalable aux commissions d'admission. Elles visent à faciliter l'accessibilité de garde à tous les habitants de Saint Paul en Jarez, sans discrimination, en toute équité : accueillir les enfants de toutes les familles quelle que soit leur situation familiale, économique et sociale pour faciliter la diversité et la mixité sociale. Les commissions d'admission sont réalisées sur la base de critères équitables dans l'intérêt de la continuité et pérennité des structures. L'accueil des enfants des familles d'autres communes peut se faire, selon les disponibilités.

La prise en compte des singularités se traduit par :

- ✓ La période de familiarisation : Pour que l'accueil se passe au mieux, un temps de rencontre enfants-parents professionnels est posé préparant l'enfant et ses parents à l'entrée dans le nouveau lieu de vie. Ce temps de familiarisation est progressif, organisé en fonction des disponibilités de la famille et du lieu d'accueil afin que la première séparation puisse se faire dans la sérénité et en confiance pour les parents et l'enfant.
- ✓ L'accueil d'enfants ayant des troubles de santé nécessitant un traitement à long terme et quotidien ou des enfants porteurs d'un handicap se fait par un échange entre les parents et la directrice des structures et la RSAI, qui évaluent si le lieu peut accueillir l'enfant, et comment. Si l'accueil peut se faire, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) est rédigé engageant aussi bien le lieu d'accueil, la famille et les partenaires associés (Médecins...).
- ✓ L'accueil d'un enfant en situation sociale particulière nécessite la mise en lien des parents, de la structure et des institutions concernées pour trouver la solution d'accueil de l'enfant souhaitée et adaptée.
- ✓ L'accueil d'urgence : Il s'agit de situations où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure. C'est une possibilité réservée aux familles confrontées à des difficultés ponctuelles et dans la limite des places vacantes. L'appréciation de cette situation d'urgence relève de la compétence de la directrice en lien avec la mairie (gestionnaire). Les parents ou responsables de l'enfant devront fournir les éléments permettant de juger de l'urgence de la situation.

a- Historique des structures de l'espace petite enfance.

L'espace petite enfance est positionné non loin de la mairie et dans le prolongement de l'Espace de proximité qui accueille la médiathèque, le Family (local associatif) et une salle des associations. Cet espace est situé en zone piétonne et est desservi par un parking d'une quarantaine de places, accessible aux piétons, aux poussettes, ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite.

La crèche a vu le jour en octobre 2002 avec une capacité d'accueil de 16 enfants grâce à la rénovation d'un bâtiment et à l'aménagement de locaux existants (rez de chaussée), l'étage étant réservé à l'accueil du périscolaire et du RPE. Son aménagement a été travaillé avec les services de la PMI dès sa phase de conception architecturale.

Cet espace dispose par ailleurs d'un espace extérieur clos et aménagé comportant une aire de jeux installée en 2007, parfaitement adaptée à la tranche d'âge des enfants accueillis.

En 2011 les locaux du 1^{er} étage sont libérés (200 m²) et réaménagés permettant la création d'un jardin d'enfants de 16 places. Il permet alors d'accueillir les enfants dès l'âge de 2 ans prioritairement ceux non scolarisés sur les mêmes horaires que la crèche (7h30-18h30 avec un accueil mutualisé sur la première et dernière heure où les effectifs des 2 services sont plus réduits). Ce service fonctionne selon le même rythme que les écoles (fermé le mercredi et les vacances scolaires) et peut permettre un accueil passerelle pour les enfants scolarisés que le matin selon les disponibilités. Face à la montée en puissance de ce service et pour répondre aux demandes des familles le jardin d'enfants a augmenté ses jours d'ouverture la moitié des petites vacances scolaires en 2016.

En 2017 les capacités d'accueil des 2 services augmentent d'une place.

En septembre 2022 le jardin d'enfants s'aligne sur le même nombre de jours d'ouverture et de fermeture que la crèche (mercredis et vacances scolaires). L'accueil des enfants scolarisés reste possible les mercredis à l'année et durant les vacances scolaires selon les disponibilités du service.

De plus avec l'arrivée du décret d'août 2021 l'âge d'entrée en jardin d'enfants est abaissé à 18 mois.

En 2023 l'accueil en surnombre est passé de 110% à 115% sous certaines conditions dans les 2 structures.

Toutes ces modifications ont permis une meilleure articulation entre les services et de proposer une plus grande offre d'accueil.

b- Les missions de l'espace petite enfance.

- La mission principale de ces deux structures consiste à permettre aux parents de concilier à la fois leur vie professionnelle et familiale en promouvant l'éveil et l'autonomie des enfants et en respectant au mieux leurs besoins, leurs rythmes de vie et leurs rituels.
- Assurer à l'enfant un accueil et un accompagnement de qualité sûre en l'absence de ses parents et sans se substituer à eux. Cet accueil doit contribuer à son épanouissement.
- Être un lieu d'intégration pour les enfants porteurs de handicap et pour les familles en difficulté d'insertion.

c- Le financement et la gestion.

Les structures sont subventionnées par la commune et conventionnées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Cette convention d'objectifs et de financement (COG) d'une durée de 5 ans garantit à la commune un financement par la Caf qui est lié à l'activité de la structure : la Prestation de service unique (PSU) et intègre des bonus forfaitaires qui dépendent des publics accueillis et du territoire d'implantation : bonus « inclusion handicap » et « mixité sociale ». Le bonus « territoire CTG » complète ce dispositif grâce à la signature de la commune avec la CAF d'une convention territoriale globale (CTG) engageant la collectivité dans un projet stratégique de développement territorial au service des familles (pour l'attribution de places nouvelles par exemple).

Depuis 2024, la PSU finance également 3 journées pédagogiques par an. Un « bonus attractivité » est possible pour accompagner les revalorisations salariales des personnels de crèches, la commune a fait le choix de l'appliquer en janvier 2025.

La mutualité sociale agricole participe également au financement dans le cadre de la prestation de service-unique.

Notre ambition principale est d'aider chaque famille sampoutaire à trouver un mode de garde de qualité adapté à ses revenus et à son mode de vie familiale et professionnelle.

Le tarif appliqué est conforme aux engagements contractualisés avec la Caisse d'Allocations Familiales. Le calcul de ce tarif se fait sur une base horaire. Il s'appuie sur un taux d'effort des familles, se module en fonction du nombre d'enfants à charge et s'applique aux ressources, dans les limites d'un prix plancher et plafond revu chaque année. Il prend également en compte un barème imposé par la CNAF.

d- Nos partenaires institutionnels et autres interlocuteurs

Il nous est impossible de travailler seul et isolé ; de grands acteurs de la petite enfance publics ou privés, des réseaux de tous types nous accompagnent au quotidien. C'est une démarche essentielle à l'inclusion des familles et de ses besoins sur le territoire.

- CAF/CNAF : organisme de protection sociale de droit privé dont l'activité s'inscrit dans le cadre de la politique familiale, la CAF contribue à la création de structures d'accueil petite enfance et à l'amélioration des conditions d'accueil des jeunes enfants. Elle offre des prestations de service ainsi que des participations financières à l'investissement.
- PMI : le service santé et prévention du Conseil Départemental assure le suivi du développement de l'enfant, accorde l'agrément selon la capacité d'accueil aux établissements petite enfance et assure la coordination des modes de garde. Elle conseille, accompagne, soutien et protège les enfants et leur famille de la grossesse jusqu'à 6 ans. Elle assure le suivi de la santé physique et mentale des enfants, élabore les protocoles médicaux et a un rôle de prévention sanitaire et épidémiologique.
- SIPG : la commune fait partie de ce regroupement de communes avec lequel elle a signé en 2023 une Convention Territoriale Globale avec la CAF et le Conseil Départemental pour élaborer un projet de territoire cohérent et coordonné en termes d'offres et de services à la population.
- DEPARTEMENT de la Loire : Accompagnement technique et financier dans le cadre d'accueil spécifiques d'enfants.
- Médiathèque : Visites régulières dans le cadre du développement artistique et culturel du jeunes enfants par le biais d'animations autour du livre.

Nos autres interlocuteurs :

- RSAI : assure différentes missions qui lui sont confiées.
- Organismes de formation : pour permettre aux professionnels de suivre l'évolution des connaissances sur le développement du jeune enfant et des pratiques dans ce domaine, de se perfectionner et ainsi de développer les compétences professionnelles tout au long de leur carrière (par exemple par le biais de journées pédagogiques et de la formation continue). Mise en place de séances d'APP (analyse pratique professionnelle) permettant de partager sur les affects en situation de travail dans un cadre sécurisant.
- Intervenants extérieurs : choisis en lien avec le thème de l'année pour susciter l'éveil et la curiosité des enfants accueillis.
- Les familles : Nous valorisons le partenariat avec les familles car celui-ci nous permet d'accueillir l'enfant dans son entiereté et dans sa réalité. Ce travail de collaboration est au centre de la réflexion de l'équipe et indispensable à notre vision de l'accueil du jeune enfant.

3- Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement.

Prendre part à la vie de la structure peut se faire de différentes façons et à des moments différents, plusieurs occasions sont ainsi offertes aux familles.

a- Modalités de rencontres avec les familles.

- ✓ Des rendez-vous sont planifiés avec la famille lors de l'inscription de leur enfant et selon les besoins.
- ✓ 4 temps forts sont organisés au cours de l'année (cf. [9- Faire participer les parents à la vie de la structure.](#)) :
 - Une réunion de rentrée parents/professionnelles et élus petite enfance en octobre autour d'une thématique liée à l'éducation du jeune enfant.
 - Une réunion sur site au jardin d'enfants pour visiter les lieux et expliquer le fonctionnement du service aux familles avant la rentrée de septembre.
 - Un spectacle offert par la collectivité aux familles fréquentant les 2 services un samedi matin en décembre.
 - Une fête d'été en fin d'après-midi de juin.
- ✓ Possibilité de participer à des sorties (médiathèque, aire de jeux, visite ferme...).
- ✓ Élection des représentants de parents qui participent aux 3 conseils d'établissement.
- ✓ Un site internet de la mairie est disponible pour consultation si besoin avec disponibilité des différents documents administratifs de la structure.
- ✓ Une page Facebook de la mairie pour un partage d'infos (menus restaurant scolaire).
- ✓ Un affichage à l'intérieur de la structure est prévu pour :
 - Les documents officiels (règlement de fonctionnement, projet d'établissement, comptes-rendus conseil d'établissement...).
 - Les informations internes à la vie de la crèche (les menus, les calendriers des animations prévues, des informations santé, ...).
 - L'affichage de panneaux-photos des enfants prises tout au long de l'année lors de leur journée, des activités ou des sorties.

b- Les actions de soutien à la parentalité.

Il s'agit d'assurer une continuité entre les espaces de vie de l'enfant et de penser une prise en charge en lien avec ses référents familiaux, son contexte social ainsi que son environnement culturel. Les professionnels jouent un rôle d'accompagnement.

Lors des transmissions, les professionnelles peuvent apporter un soutien aux parents sur différentes problématiques ou questionnements à l'égard de leur enfant ou d'une situation grâce à une écoute active, des propositions d'accompagnement, des supports éducatifs (livres, réseaux).

Un rdv avec la directrice, l'éducatrice ou la RSAI peut être programmé. Au cours d'échanges spontanés en direct ou par messagerie ou téléphone d'autres accompagnements sont proposés.

Un temps de rencontre plus informel avec 2 professionnelles peut s'organiser dans le cadre d'un café des parents pour un point sur l'accueil de leur enfant.

c- Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

La PMI peut solliciter une place d'accueil pour une famille dans l'intérêt de l'enfant (socialisation, suivi du développement) ou pour permettre au parent de faire une formation, chercher un emploi.

Lors des commissions d'admission les critères d'urgence et minima sociaux sont des demandes prioritaires, des points sont également attribués pour faciliter l'accueil d'enfants en situations de handicap.

Des dépannages en urgence peuvent avoir lieu sur des places en surbooking ou sur des places vacantes de contrats roulants, les journées peuvent être allouées un mois à l'avance après connaissance des plannings ou des congés des familles.

d- La démarche en faveur du développement durable.

Pour réduire l'impact environnemental, protéger notre planète et améliorer durablement la qualité de vie des enfants, des parents, des professionnels, nous souhaitons intégrer un espace dédié au développement durable en favorisant des actions concrètes vers une éco-responsabilité.

- Limiter la consommation d'eau et d'énergie (les bâtiments sont des consommateurs significatifs d'énergies et de fluides nécessaires à leur fonctionnement : eau, électricité, chauffage).

→ Adaptation de la température de chauffage de la structure (avec programmeur pour limiter le chauffage quand la crèche est fermée). Changement de la chaudière en 2023.

→ Pose de volet roulant électrique à l'étage en 2023 afin de réguler la température, usage raisonnable des climatiseurs.

→ Le remplacement progressif des éclairages à néons par des éclairages LED avec des variateurs dans les pièces de vie.

→ Utilisation d'une méthode de nettoyage à faible consommation d'eau (pré-imprégnation).

→ Les enfants (sauf à ce jour, certains bébés) boivent l'eau du robinet tirée dans des pichets limitant l'emploi des bouteilles en plastique et de ce fait réduisant les déchets plastiques.

- Améliorer le tri sélectif et la réduction des déchets :

→ Le tri sélectif des déchets dans des poubelles dédiées permet le recyclage du papier, carton, verre, plastique dans les filières spécialisées.

→ La réduction des déchets passe par la maîtrise du gaspillage alimentaire en ajustant au mieux les commandes de denrées alimentaires de nos fournisseurs et la quantité des plats élaborés. Réflexions sur l'utilisation d'un compost collectif en dehors de notre jardin extérieur.

→ La réduction des déchets passe aussi par l'achat de marchandises en conditionnement plus important pour limiter les déchets d'emballage (fourniture de produit d'hygiène, couches...).

→ Le recyclage des matériaux pour les activités éducatives se développe. Ces matériaux et objets en carton, plastique, aluminium, inox, tissu permettent de multiples découvertes sensorielles, de créer de nouveaux jeux, de décorer les espaces de vie... Le tout en respectant la sécurité des enfants.

Le déchet majeur des établissements petite enfance reste la couche, à l'heure actuelle aucune filière ne permet de valoriser ce déchet. Nous restons cependant attentifs aux innovations des industriels dans ce domaine.

• La restauration : Consommer responsable et durable, c'est favoriser les circuits courts et les entreprises qui prennent des engagements en matière de développement durable. Le restaurant scolaire s'engage dans cette démarche en réponse à la loi EGALIM, en favorisant les produits BIO ou labellisés, actuellement 50% de produits durables sont BIO (la répartition de ces produits doive tendre vers 20% d'aliments BIO et 30% de labels et circuits courts) ainsi que les commerces de proximité.

• Limitation du matériel à usage unique dans la mesure du possible.

• Lutter contre les perturbateurs endocriniens : Les perturbateurs endocriniens agissent en altérant les fonctions hormonales de notre organisme. La grossesse, la petite enfance et la puberté sont des périodes de vulnérabilité plus importantes. On retrouve les perturbateurs endocriniens dans les plastiques (phtalates, bisphénol A), dans les pesticides, les cosmétiques (Paraben), dans les solvants...

L'équipe s'engage dans l'amélioration de cet environnement en modifiant sa politique d'achat et d'équipement : vigilance à l'achat de produits pouvant contenir des perturbateurs endocriniens, produits d'entretien (aérosols), produits de soin (lingettes), ou dans l'alimentation (soja).

→ La municipalité remplace au fur et à mesure la vaisselle en matières plastiques (polycarbonate, mélamine) par des matériaux sans perturbateurs endocriniens (verre, verre trempé, porcelaine, inox, ...).

→ Les structures acquièrent davantage de jeux, jouets et fournitures fabriqués avec des matériaux naturels, écoresponsables (bois, tissus, cuirs, bioplastiques, ...).

• Le mobilier quand il a à être renouvelé est étudié par rapport aux normes en vigueur.

• Éveiller à la nature et l'environnement : une activité jardinage s'est mise en place, les jeunes enfants peuvent ainsi découvrir le cycle des plantes, du semis jusqu'à la récolte des fruits et légumes sans oublier les séances d'arrosage du jardin, en collaboration avec la mairie, une tonte raisonnée et une gestion différenciée du sol est en cours.

→ Cet éveil à la nature peut être complété par des intervenants nature, sorties extérieures proposées aux enfants.

• Limiter notre consommation de papier : La crèche basée sur des procédures administratives est un gros consommateur de papier. Des efforts ont été engagés pour réduire les impressions :

→ Privilégier le recto-verso, aussi dans les activités enfants sur papier, utiliser les anciens documents pour le brouillon.

→ Le dossier papier tend à se réduire au strict minimum, la numérisation des relations avec les familles constitue un atout pour faciliter et fluidifier les démarches (documents administratifs envoyés par courriels).

L'équipe s'est pleinement investie dans cette modernisation de la relation usager en recourant le plus souvent aux échanges de courriers par mail avec les familles, ainsi qu'au travers de diverses démarches en ligne destinées à faciliter le lien entre les professionnels, les familles, les partenaires, les fournisseurs, les prestataires, les sous-traitants, les institutions, ...

• Développer l'économie circulaire et solidaire : Nous avons fait le choix d'une Assurance qui depuis quelques années s'est engagée dans une démarche valorisant la prise en compte des critères liés à l'Environnement, au social et à la gouvernance (ESG) et qui contribuent activement au développement durable.

B- LE PROJET D'ACCUEIL

1- Les prestations proposées d'accueil (durée et rythme d'accueil).

La petite crèche « A petits pas » est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 et le petit jardin d'enfants « Les petites galoches » de 8h30 à 18h00 avec un accueil mutualisé de 7h30 à 8h00 et de 18h à 18h30 au sein de la crèche. Les enfants sont accueillis à la crèche dès 2 mois ½ et à partir de 18 mois au jardin d'enfants jusqu'à l'entrée en école maternelle ou dans une structure adaptée. L'accueil peut se prolonger jusqu'à 6 ans révolus et ce, pour un enfant ayant des besoins spécifiques. La capacité d'accueil autorisée par le Président du Conseil départemental de la Loire pour chaque service est de 17 places. La fréquentation moyenne de ces lieux peut varier entre trente à quarante familles par an.

Différents types d'accueil :

Ces 2 services proposent :

- Un accueil régulier : L'accueil est dit régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance, et sont récurrents. Les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures mensuelles. Le rythme d'accueil peut varier d'une demi-journée à cinq jours par semaine. Les parents dont l'enfant fait l'objet d'un accueil régulier peuvent solliciter ponctuellement des plages horaires en sus de celles prévues au contrat, dans la limite des places disponibles.
- Un accueil occasionnel : L'accueil est dit occasionnel lorsque les besoins sont connus à l'avance, sont ponctuels et ne sont pas récurrents. L'enfant est déjà connu de l'établissement (il y est inscrit et l'a déjà fréquenté) et nécessite un accueil pour une durée limitée et ne se renouvelant pas à un rythme régulier.
- Un accueil modulable plannings roulants dans la limite des possibilités.
- Un accueil avec une passerelle sur les écoles maternelles du Bourg au jardin d'enfants : Accueil réalisé en fonction des disponibilités du service dès la rentrée scolaire jusqu'au vacances de la Toussaint. Les enfants sont récupérés à la sortie des 2 écoles maternelles du Bourg à partir de 11h20 par des agents de l'espace petite enfance qui les accompagnent à pied jusqu'au jardin d'enfants. Les enfants arrivent dans le service pour prendre le repas de midi, faire la sieste et rester l'après-midi.
- Un accueil évolutif, l'enfant accueilli à la crèche à partir de ses 18 mois peut aller au jardin d'enfants tout en respectant ses besoins et son rythme en fonction des disponibilités d'accueil du jardin d'enfants. Le tout passant par une étude de nos demandes à la commission d'admission qui est l'instance validateuse.
- Un accueil minimum de 2 heures est requis.
- Pas d'accueil possible à la crèche et au jardin d'enfants de 11h15 à 12h30 pour ne pas perturber le temps du repas.
- Plus d'accueil possible au jardin d'enfants après ceux de 12h30 pour ne pas perturber l'accompagnement au sommeil des enfants.
- Pas de départ possible au jardin d'enfants avant 16h00 pour ne pas troubler le goûter échelonné.

Fermetures annuelles et exceptionnelles

Les structures sont fermées une semaine entre Noël et le Jour de l'An et trois semaines à partir de fin juillet, les dates sont communiquées courant septembre. D'autres jours de fermeture sont prévus dans l'année : pont de l'Ascension et lundi de Pentecôte. Les structures peuvent être amenées à fermer plus tôt (veille de fermeture pour les congés annuels d'été, Analyse de la Pratique Professionnelle (APP), fête d'été, etc.) ou complètement lors des journées pédagogiques. Ces deux à trois journées pédagogiques annuelles permettent ainsi aux membres de l'équipe de réfléchir sur leur pratique professionnelle. Les enfants ne sont pas accueillis et la structure est fermée au public. Les parents sont prévenus à l'avance de ces changements. Les jours de fermeture exceptionnelle correspondent aux grèves, pandémie, aléas climatiques... Les familles sont averties le plus tôt possible des dates de fermeture afin qu'elles puissent s'organiser.

2- Les dispositions particulières pour une prise en charge des enfants en fonction du public.

*« Pour grandir sereinement,
j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille. »*

Principe 1 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

- Accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap : les locaux sont adaptés à ces accueils. La RSAI rédige un Projet d'accueil individualisé avec les différents partenaires concernés (directrice du lieu d'accueil, parents, centre d'action médico-sociale précoce, Pmi, Education nationale, hôpital...) pour fixer les modalités d'accueil de l'enfant et l'accompagnement des équipes (formation, suivi).
- Accueil d'urgence : prise en charge des enfants dont les parents sont hospitalisés, en difficulté, l'assistante maternelle est malade ou enceinte, ...

Il s'agit de situations où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure. C'est une possibilité réservée aux familles confrontées à des difficultés ponctuelles et dans la limite des places vacantes. L'appréciation de cette situation d'urgence relève de la compétence de la directrice en lien avec la mairie (gestionnaire). Les parents ou responsables de l'enfant devront fournir les éléments permettant de juger de l'urgence de la situation.

- Accueil des enfants de familles en situation de précarité économique, familiale, éducative, psychique, affective....
- Accueil des enfants de familles en insertion sociale et professionnelle horaires atypiques
- Accueil des enfants avec un accompagnement éducatif

Les critères d'admission prennent en compte ces situations par l'attribution de points spécifiques.

Le département est sollicité pour l'accompagnement de situations particulières.

3- Description des compétences professionnelles mobilisées.

a- L'équipe et les intervenants :

Une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés, notamment dans les domaines psychologique, psychomoteur, social, sanitaire, éducatif et culturel œuvrent au bien-être de l'enfant et à la qualité de l'accueil de sa famille.

- La directrice infirmière puéricultrice est garante du bon fonctionnement des structures et de la mise en œuvre du projet d'établissement. Elle encadre techniquement et hiérarchiquement son équipe. Elle est une des personnes ressources du personnel. Elle s'assure que les conditions matérielles sont adaptées au cadre

réglementaire, suit les enfants, reçoit leur famille avec la préoccupation constante de répondre au maximum à leurs besoins. Elle établit le lien entre son équipe et l'institution. Responsable de l'établissement, elle accomplit les tâches administratives nécessaires. Elle évalue l'activité du service Petite enfance et contribue à ses projets. Elle est soucieuse d'améliorer les pratiques et impulse une politique d'amélioration continue.

- L'adjointe éducatrice de jeunes enfants seconde la directrice dans différentes tâches et assure la continuité de direction en l'absence de celle-ci. Elle est partie prenante de l'élaboration et la mise en œuvre du projet éducatif. Elle coordonne l'action éducative, veille à la cohérence des pratiques professionnelles, participe à l'organisation de l'accueil, aux soins prodigués aux enfants en matière d'hygiène et bien-être. Font aussi partie de son rôle le suivi individuel, la conception et l'animation d'ateliers, de sorties ou d'événements.
- Le référent santé accueil inclusif collabore avec la directrice dans le domaine médical, elle participe au suivi médical des enfants : elle vérifie que les vaccinations sont à jour, elle gère la pharmacie des structures, elle veille à la mise en place des mesures nécessaires à l'inclusion des enfants en situation de handicap, avec une affection chronique ou un problème de santé. Elle participe à la conception d'un PAI avec la famille, le médecin traitant de l'enfant et l'équipe. Elle assure des actions d'éducation et de promotion de la santé (décret n°2021-1131 du 30 août 2021) auprès des professionnels et veille à ce que les parents puissent y être associés. Elle contribue au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être.
- Les auxiliaires de puériculture, aides éducatrices peuvent se voir confier des missions spécifiques en plus des tâches incomptes à leur diplôme (organisation rentrée, mise à jour des documents pour le suivi des enfants, gestion des photos, accueil des stagiaires, mise à jour des outils à destination des professionnels).
- Les auxiliaires de puériculture et les titulaires du CAP Petite Enfance ou les accompagnants éducatifs petite enfance accompagnent les enfants dans leur évolution, pratiquent les soins d'hygiène et de bien-être des enfants, collaborent au suivi de santé, participent aux activités d'éveil et à leur évaluation.

Les agents formés réceptionnent les repas livrés en liaison chaude et froide, veillent à la bonne application du protocole de températures des plats et effectuent le service selon les introductions et quantités alimentaires requises pour chaque enfant dans le respect stricte des règles d'hygiène HACCP.

- Le cuisinier et son équipe préparent les repas dans la cuisine centrale du restaurant scolaire. L'établissement des menus, les commandes et les achats suivent les dernières recommandations en matière de restauration collective et nutrition obéissent à la nécessité d'avoir recours à des fruits et des légumes de qualité et de saison.
- Deux agents d'entretien, assurent l'entretien des locaux.

b- Le travail d'équipe :

« Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités.

Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir,

se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants. »

Principe 9 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Des réunions sont programmées environ tous les 2 mois pour partager des informations, pour travailler sur des thèmes, susciter la réflexion sur la pratique. La pertinence des choix pédagogiques, des outils de communication, la construction de projets pédagogiques donnent un sens réel à ce qui se vit au quotidien. Les outils sont construits et discutés en réunion d'équipe pour que le quotidien ait du sens, tant pour l'enfant que son parent et les professionnels qui les accompagnent.

Ces réunions regroupent les agents des 2 services crèche et jardin d'enfants mais des réunions par service peuvent aussi avoir lieu selon les besoins (préparation rentrée, problématique spécifique au service, suivis des enfants...).

Les membres de l'équipe sont encouragés à lire des ouvrages spécialisés sur la petite enfance, à partager leur retour de formation ou de conférences ainsi les projets de la structure se trouvent-ils renforcés de nouveaux savoirs et de

nouvelles pratiques. Depuis 2025, une journée pédagogique fixée au premier jour de reprise après la fermeture estivale est consacrée à la réflexion pédagogique, au rappel du bon fonctionnement des services et des protocoles.

La RSAI peut intervenir au cours de ces réunions pour informer et/ou former sur des thématiques particulières en lien avec la petite enfance (alimentation, sommeil, administration des traitements...)

L'équipe au complet participe également à la réunion de rentrée organisée en octobre pour les familles pour se présenter, c'est aussi l'occasion de parler des projets en présence des élus petite enfance et d'échanger autour d'une conférence débat animée par un intervenant ou la RSAI.

c- L'analyse des pratiques professionnelles :

Les professionnelles auprès des enfants ont 4 fois par an une séance d'APP de 1 heure 30 encadrée par une intervenante habilitée extérieure à l'équipe, sans lien hiérarchique et dans un cadre de confidentialité des échanges. Ces séances se déroulent avec les équipes des 2 services de manière à aborder tout questionnement concernant leur pratique professionnelle dans un cadre protecteur. C'est une reconnaissance des enjeux émotionnels de ces métiers, de la nécessité de revisiter leurs propres réactions et celles des enfants, des parents ou de leurs collègues, de pouvoir exprimer leurs ressentis sans peur du jugement, de prendre du recul, d'ouvrir d'autres compréhensions et perspectives d'actions en bénéficiant du regard de leurs collègues et d'une pensée en groupe. Cela permet une réflexion sur sa propre pratique professionnelle.

Tout ce qui est dit dans ces réunions reste de l'ordre du secret professionnel.

Une analyse des pratiques pour la direction, inter structures, est organisée, à raison de 6 séances par an d'1 heure 30 chacune.

d- La formation des personnels :

« j'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents »

Principe 10 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Tous les professionnels, issus d'une formation initiale enrichissent leurs connaissances entre eux mais également par le biais de la formation continue en individuel (diététique, éveil du jeune enfant...) ou en collectif (formation intra-structure sur des thèmes propres à la petite enfance, formation PSC1 ...). Deux à trois journées pédagogiques annuelles (fermeture de l'établissement au public) permettent ainsi aux membres de l'équipe de réfléchir sur leur pratique professionnelle. Ce sont des temps de réflexion de l'ensemble de l'équipe, dédiées aux projets, à l'organisation et aux pratiques ou à la mise à jour des connaissances relatives au développement de l'enfant.

e- Des professionnels formés et responsables :

Au-delà de la formation, il est essentiel de souligner les enjeux de la responsabilité professionnelle. Accueillir un enfant, répondre au plus près de chacun relève d'un engagement moral. Le professionnel se doit d'être impliqué et garant de ce qui se vit au quotidien en relais du parent, dans une logique d'équipe. Il s'inscrit dans un principe de référence, véritable assurance de sécurité affective, permettant à l'enfant de s'ouvrir au monde. Travailler en équipe implique une organisation maîtrisée, pour que chaque professionnel ait une place, un rôle en adéquation avec un projet éducatif. A partir des besoins de l'enfant, les professionnels se coordonnent et se relayent pour inventer le quotidien. Par conséquent, il est fondamental que l'équipe se concerte pour s'inscrire dans une cohérence des pratiques professionnelles et que les choses puissent se dire dans l'intérêt de chaque enfant.

C- LE PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif est un document qui traduit les valeurs éducatives à l'origine des pratiques dans la structure. Les orientations qu'il définit conditionnent l'ensemble des moyens pédagogiques mis en œuvre. Il est destiné aussi bien aux parents pour leur permettre de mieux comprendre les pratiques de la structure qu'aux professionnels qui y trouveront des lignes directrices qui leur permettront de décliner leurs propres valeurs et pratiques professionnelles quotidiennes. Il définit les axes éducatifs visant une cohérence globale.

C'est le partage de valeurs communes en lien avec les connaissances actuelles sur le développement de l'enfant. Sont envisagées la présence et l'action des adultes pour répondre aux besoins des enfants.

Il précise les dispositions mises en place pour assurer l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants.

Construction d'un cadre de référence et de bienveillance :

Les pratiques professionnelles s'inscrivent dans d'incontournables obligations qui se construisent à partir de la relation à l'enfant, des gestes, des postures et de la parole de l'adulte et qui répondent aux valeurs suivantes :

- Soutenir un accueil et un accompagnement individuel au sein du collectif.
- Veiller à la sécurité des enfants (physique et affective) avec la prise en compte des émotions
- Assurer une cohérence éducative au sein de l'équipe
- Favoriser l'acquisition du langage par l'observation et la verbalisation au cœur des pratiques
- Participer au développement cognitif, moteur et affectif de l'enfant
- Accompagner l'enfant vers son autonomie
- Favoriser la socialisation
- Accompagner l'enfant et sa famille au quotidien
- Promouvoir une démarche co-éducative avec les parents
- Favoriser la place des familles et le soutien à la parentalité

NB : Pour une meilleure compréhension de la suite de cet écrit, il est à noter :

- ✓ Une première partie renvoie aux 2 services
- ✓ Une seconde partie peut amener des précisions sur ce qui est pratiqué au sein de chacun des services.

1- Les objectifs d'accueil de l'enfant et de sa famille :

a- Favoriser un accueil de qualité.

Accueillir un enfant, c'est aussi accueillir sa famille.

Ouvrir la structure aux parents, c'est permettre de surmonter la séparation d'avec son milieu familial et aux parents d'investir les lieux où leur enfant va vivre une partie de la journée. Il est également important d'établir une relation privilégiée, individualisée, continue avec les professionnelles, dans le respect des rythmes propre à chaque enfant. C'est par l'observation, que des réponses adaptées aux besoins des enfants pourront être proposées. La mise en place de repères dans l'espace et le temps rassurent l'enfant en organisant la vie quotidienne.

L'accompagnement constant de l'adulte par la voix, le regard et le geste dans un échange réciproque avec l'enfant est possible grâce à l'organisation de groupes d'âges et au respect du ratio d'un adulte pour 6 enfants dans les temps forts de la journée. Ainsi chaque enfant peut bénéficier de l'attention et de la présence régulière et sécurisante d'un adulte de référence.

L'enfant a besoin de moments de maternage et de moments où il peut se construire lui-même, dans un environnement riche de propositions d'activités ou de relations avec ses pairs et les adultes. Il a besoin d'espaces privés où il peut s'approprier un territoire, s'isoler, mener à bien ses expériences, et d'espaces aménagés où en toute sécurité, il peut développer ses potentialités intellectuelles, sensorielles, psychomotrices et relationnelles.

Il doit pouvoir contrôler à tout moment la présence de l'adulte qui l'accompagne dans sa recherche d'autonomie. On parle d'adulte « phare ». La présence physique des adultes est importante pour les enfants, mais c'est le regard qui témoigne de leur présence psychique.

Véritable lieu éducatif pour les enfants, cet espace respecte leur individualité et leur rythme tout en accordant une grande place à la bienveillance et bientraitance.

En effet, le regard de confiance de l'adulte permet à l'enfant de développer une sécurité intérieure solide, qui lui permet d'affronter le monde et de se confronter aux autres. Il peut nouer des relations humaines constructives, prendre des décisions librement et conserver son libre arbitre et son individualité au sein d'un groupe. Tout au long de l'année, les enfants vont évoluer en fonction de leurs besoins, de leurs niveaux de développement, de leurs compétences mais surtout de leur sensibilité.

A la crèche :

Chaque professionnelle est amenée dans la semaine à prendre en charge les différents groupes d'âges selon un roulement régulier, ainsi chaque jour 2 personnes sont référentes sur la journée pour les bébés et 2 autres pour les moyens grands avec une certaine souplesse selon la répartition des enfants en fonction de leur évolution également.

Les enfants se retrouvent aussi en groupes inter-âges à différents moments de la journée et peuvent évoluer auprès d'autres enfants d'âges différents leur permettant de s'ouvrir progressivement aux autres enfants et adultes présents dans la structure. Ce sont ces repères qui offrent à l'enfant des éléments de sécurité physique et affective et des éléments de socialisation.

b- Préparer l'adaptation de l'enfant dans la structure, commencer sa familiarisation.

La période d'adaptation s'organise avant l'admission et se planifie sur une semaine avec un aménagement possible des horaires sur le mois suivant. Elle permet de faire mutuellement connaissance entre l'équipe et l'enfant ainsi que ses parents, de découvrir un nouvel environnement et de créer progressivement une relation de confiance. C'est également un moment d'échange et de communication autour de l'enfant et de son histoire personnelle et familiale, de ses habitudes de vie. Pour ce faire, une fiche de suivi permet de noter les habitudes alimentaires, d'endormissement, de soins, de jeux de l'enfant et de guider la personne « référente » pour répondre à ses besoins spécifiques. Le terme de familiarisation est apparu avec l'avancée des neurosciences en mettant l'enfant au cœur de ce temps-là et en permettant non plus à l'enfant de s'adapter à la structure mais à la structure de s'adapter à l'enfant.

Ainsi il est nécessaire que l'enfant vive au moins 3 fois le même événement dans des conditions identiques pour lui permettre de se sentir en sécurité et d'accepter la nouveauté. En ayant observé une situation identique 3 fois de suite, il la considère probable et donc prévisible, il fait des hypothèses et teste ses hypothèses en action. Après 3 jours, il peut faire d'autres découvertes.

Déroulement de la familiarisation sur une semaine :

- 3 jours consécutifs, l'enfant reste en présence de son ou ses parent(s) sur le même horaire (3x2h matin ou après-midi) avec la même professionnelle autant que faire se peut, dans le même espace avec les mêmes jeux.
- Le 4^{ème} jour : 3h30 seul avec un repas
- Le 5^{ème} jour : petite journée seul (matin repas + sieste)

Au cours de cette période, le parent montre comment il répond à une demande de son enfant puis progressivement va se séparer de lui pour parvenir avant l'entrée dans la structure à passer une petite journée sans sa présence.

Le doudou ou objet transitionnel est conseillé pour faciliter la séparation et donner un repère à l'enfant (objet doux, portant l'odeur de la maman). Il maintient la relation, sa position est à mi-chemin entre le « dehors » et le « dedans ». Si le doudou est pris en considération et respecté, il aura une place réelle : c'est pour l'enfant la transition entre le connu et l'inconnu.

c- Assurer les transmissions quotidiennes : accueil et retrouvailles.

Elles conditionnent la qualité de l'accueil de l'enfant et sont indispensables pour assurer la continuité des soins et de la prise en charge de l'enfant.

Dans un espace organisé, les enfants, les parents et les professionnels apprennent au fil des jours à se séparer pour mieux se retrouver. Deux temps d'accueil rythment principalement les journées : lorsque l'enfant arrive et lorsqu'il repart.

Le temps d'accueil où se vivent simultanément des séparations et des retrouvailles sont des temps forts. La capacité de chacun à se reconnaître, à se parler, à rester disponible en toute objectivité est primordiale, pour le parent, il s'agit de se sentir reconnu et en confiance. Pour l'enfant ce sera la stabilité relationnelle entre le parent et le professionnel qui l'autorisera à quitter l'un pour retrouver l'autre. Pour le professionnel, il devra apprendre à décoder ce qui se joue dans ces moments-là, de manière à apporter les meilleures réponses possibles.

Une photo de famille peut également permettre à l'enfant de moins ressentir le manque affectif de ses proches et d'établir un dialogue rassurant avec la professionnelle.

L'enfant au fur et à mesure qu'il grandit, peut ressentir le besoin de mettre en place un rituel qui le sécurise (« dire au revoir à la caméra », « être pris dans les bras », etc.). Le doudou et/ou la sucette est aussi le meilleur moyen d'apaiser ses angoisses et d'être un peu plus autonome. Il est important de pouvoir prendre le temps qu'il faut pour faciliter ce temps de départ et de retrouvailles. Les parents sont invités à rentrer dans l'espace de vie des enfants et se l'approprier. Les professionnelles attachent une attention toute particulière à rester au sol pendant la prise des transmissions pour ne pas déstabiliser les enfants déjà présents auprès d'elles.

A noter l'accueil du matin et du soir est mutualisé à la crèche pour les enfants du jardin d'enfants de 7h30 à 8h30 et de 18h à 18h30, un professionnel du jardin d'enfants est présent dès l'ouverture et à la fermeture.

Particularité à la crèche :

Deux classeurs de transmissions sont organisés par tranche d'âges (bébés/moyens-grands), les fiches de transmissions quotidiennes sont rangées par ordre alphabétique de l'enfant et séparées par un intercalaire, permettant aux professionnelles de noter les rythmes et observations importantes de la journée : alimentation, sommeil, transit, éveil, maladie, événements exceptionnels... et un suivi sur plusieurs semaines.

Particularités au jardin d'enfants :

Un large couloir avec des porte-manteaux accessibles aux enfants et repérables grâce à une signalétique particulière (image personnelle) aide l'enfant à se repérer et à se préparer avec l'aide d'un adulte (vêtements, chaussures). Ce couloir donne accès à la salle de bain où les enfants accompagnés de leur parent se lavent les mains avant d'accéder à la salle de vie où se fait l'accueil. Il s'agit pour les parents de transmettre les informations utiles à la prise en charge de leur enfant qui seront transcrives dans le classeur des transmissions collectives du jour. Chaque enfant est accueilli individuellement dans le respect des petits rituels mis en place par la famille ou l'équipe (faire un câlin, faire coucou à la caméra, l'installer à un jeu, avoir son doudou ...).

2- Respecter les rythmes individuels de l'enfant : les réponses apportées aux différents besoins.

Les rythmes physiques (alimentation, changes), physiologiques (alternance veille/sommeil) et ceux des acquisitions motrices et intellectuelles doivent être respectés au maximum pour favoriser l'autonomie de l'enfant. Laisser les enfants pieds nus est bon pour leur développement, ils vont pouvoir les toucher, percevoir qu'ils font partie de leur corps, découvrir grâce à tous les capteurs sensoriels sous la plante des pieds, s'adapter et se muscler, sentir le sol, c'est pouvoir s'enraciner, se sentir soutenu.

Favoriser l'acquisition d'une plus grande autonomie :

Le désir de chaque personne (et notamment des enfants) est de grandir, devenir adulte dans le sens d'être autonome. L'autonomie ne se décrète pas, elle se construit petit à petit, à son rythme (il n'y a pas un âge où on devient autonome. A chaque étape de son enfance puis de son adolescence, on progresse vers davantage d'autonomie).

« Aide-moi à le faire seul » : très tôt, l'enfant a envie de s'entraîner à faire des choses qui le rendront autonome comme s'habiller, se laver, se verser à boire ou se faire des tartines. Pour lui, travailler est presque aussi amusant que jouer, à condition qu'on leur en donne l'occasion. Les enfants ont besoin qu'on leur montre exactement ce qu'il faut faire, lentement et avec des gestes simples qu'ils peuvent comprendre.

Les professionnelles aident les enfants à développer leur autonomie.

Grâce à la répétition des gestes de la vie quotidienne :

S'habiller, se déshabiller

Se chaussier, se déchausser

Manger proprement, se laver

L'attribution de petites responsabilités telles que : distribuer les bavettes, se servir de l'eau seul, essuyer la table, arroser une plante ...

Grâce à l'aménagement de l'espace :

L'aménagement de la salle de vie permet un accès autonome aux jeux mis à disposition, aux jouets, aux livres. L'ensemble du mobilier permet aux enfants d'accéder facilement au matériel et de faciliter le rangement. Les professionnelles invitent toujours les enfants à remettre de l'ordre en expliquant et montrant où et comment se rangent les choses.

Grâce à la construction de repères :

L'équipe met en place des éléments pour permettre à chacun de se construire ses repères dans le temps, dans l'espace et dans les relations interpersonnelles. La construction de repères fiables est le préalable à une acquisition d'une plus grande autonomie. Ainsi, de nombreux rituels jalonnent la journée de l'enfant (chanson du rangement, temps chansons...).

La communication bienveillante :

Une majorité de l'équipe a été formée à la communication bienveillante. Nous accueillons les sentiments et les émotions sans jamais les nier (lorsqu'ils se font mal ou que la séparation du matin est trop difficile avec papa et maman par exemple). Cette méthode implique le respect de l'enfant dans son individualité ainsi que le respect de sa famille : l'écoute, la disponibilité, et l'absence de jugement de valeur sont les bases d'une relation de confiance avec la famille. Il s'agit de mettre des mots sur les ressentis.

Pour cela, les structures investissent dans l'achat de livres spécifiques de la petite enfance qui aident l'équipe à progresser encore dans ses pratiques. Des prêts aux familles sont encouragés.

La communication gestuelle associée à la parole :

L'équipe est également sensibilisée à une autre forme de langage, plus gestuel (sous forme de signes). L'utilisation de la communication gestuelle associée à la parole permet à l'enfant dès l'âge de 9 mois de pouvoir se faire comprendre (cf. [6- Responsabiliser l'enfant tout en assurant sa sécurité](#)).

Particularités à la crèche :

Le tout-petit évoluera sur un tapis d'éveil, entouré de jeux et de jouets adaptés à son âge, et accompagné par l'adulte. Il deviendra acteur de son développement.

La motricité libre.

A la crèche nous nous inspirons de la pédagogie Loczy et de certaines théories de sa fondatrice Emmi Pikler. En effet, par l'observation, les professionnelles décèlent et respectent l'activité spontanée du bébé et évitent de placer un enfant dans une position qu'il ne maîtrise pas (ex : la position assise). Les bébés peuvent manger dans les bras, sur les genoux de l'adulte et en grandissant ils peuvent s'installer de façon autonome sur différentes chaises adaptées à leur physiologie et niveau de développement. Avoir confiance en leur capacité rend l'enfant confiant et plus sûre : il se fait moins mal en tombant car il ne se lance pas dans une escalade sans avoir la force et l'équilibre pour le faire.

Le maternage, le portage sont pratiqués autant que possible pour les enfants qui en ont le plus besoin tout ceci en accord et concertation avec les parents.

Particularités au jardin d'enfants :

Le rituel du petit train pour changer de lieux préparent les enfants de façon ludique à faire partie d'un groupe et le fait d'avoir une étiquette illustrée avec leur prénom leur permet de ranger leurs affaires à leur porte-manteau ou dans leur caisse de vêtements pour mieux les retrouver en vue de s'habiller seul.

3- Les temps de repas.

Ils sont considérés comme des moments de plaisir, de découvertes et d'échanges.

Les repas des enfants sont confectionnés et livrés par liaison chaude et froide par le restaurant scolaire. Ils sont servis aux enfants par le personnel de la crèche qui applique les normes réglementaires avec la méthode HACCP et suit des protocoles d'hygiène et de nettoyage très rigoureux, il veille également aux quantités et introductions de chacun.

Les repas tiennent compte des régimes alimentaires sur présentation d'un PAI ou certificat médical (allergie, intolérance...) et des interdits liés aux convictions religieuses sans pour autant prévoir un substitut alimentaire.

Particularités à la crèche :

A chaque fois que le nourrisson manifeste des signes de faim, il est important que l'adulte y réponde rapidement. C'est pourquoi il est nécessaire d'anticiper ces moments afin de ne pas se laisser déborder et générer une trop grande frustration chez le tout-petit. La bonne tenue du tableau des rythmes y participe.

Les bébés peuvent être allaités à la crèche, le personnel prend le relais en suivant les recommandations des parents concernant le lait (lait maternel, maternisé), l'eau (du robinet, en bouteille), la fréquence des repas.

Les différentes introductions alimentaires sont d'abord effectuées par les parents puis par le personnel de la structure. Le lait reste l'aliment essentiel les 6 premiers mois de vie de l'enfant, un apport de 500ml par jour reste primordial par la suite. Les professionnelles veillent aux quantités et introductions alimentaires de chacun. C'est ainsi qu'avant un an les menus sont adaptables si besoin, il s'agit de repas individualisés, à l'assiette.

Les nourrissons sont pris en charge individuellement au moment du repas sur les genoux de l'adulte (relation privilégiée). A partir du moment où l'enfant manifeste le désir d'être plus autonome, il est installé dans un baby relax. Dès qu'il sait s'asseoir seul au sol, il est installé sur un fauteuil au sol avec une tablette ou s'il est capable de s'asseoir seul sur une chaise, il est installé à table individuellement ou collectivement toujours accompagné par un adulte.

Pour une continuité d'apprentissage, les parents pourront nous prévenir du passage en morceaux afin que nous puissions lui en proposer également. A l'inverse, nous pourrons vous demander l'autorisation d'essayer de donner des morceaux si nous jugeons que votre enfant en est capable.

Les bébés déjeunent dans leur espace de jeux alors que les grands se retrouvent dans un espace repas aménagé avec du mobilier adapté. Un adulte est présent à la table pour les accompagner dans leur acquisition et développer leur autonomie ceci dans le respect des règles de vie autour du repas (lavage des mains, utilisation des couverts.) L'utilisation des plateaux repas permet aux enfants de manger à leur rythme dans l'ordre qu'ils veulent et à l'adulte d'être plus disponible auprès d'eux. C'est aussi un moment de calme pour discuter et découvrir les goûts et saveurs différentes (la découverte avec les doigts fait partie d'une étape indispensable pour aller vers l'autonomie alimentaire). Les enfants sont invités à goûter, sans pression et sans privation.

Au jardin d'enfants :

Pour un meilleur confort, 2 espaces sont dédiés au repas : un coin repas attenant à la petite cuisine et un coin de la salle de vie à côté du coin repas, un adulte est présent à chaque table pour accompagner 6 enfants. Un mobilier ajustable (différentes hauteurs de tables, chaises et tabourets) permet d'offrir sécurité et confort aux enfants. L'utilisation des plateaux-repas est très appréciée également.

A noter le goûter est échelonné en groupe de 6 enfants permettant un temps d'échanges de qualité avec les enfants et de les séparer en petits groupes pour plus de sérénité et un meilleur accompagnement.

4- Respecter le sommeil.

Les besoins sont différents d'un enfant à l'autre ; c'est pourquoi le rythme individuel est respecté pour préserver la santé physique et psychologique de l'enfant. Le temps de sommeil n'est pas limité, le lever des enfants est échelonné pour permettre une récupération optimale. Dès que l'enfant est éveillé, il est levé pour satisfaire à son désir d'éveil et de vie sociale.

Nous tentons de respecter au mieux le rythme et le besoin de sommeil de l'enfant ainsi que les petits rituels des familles malgré certaines limites que peut engendrer la vie en collectivité. Ainsi nous ne réveillons pas les enfants sur demandes parentales sauf sur contraintes médicales communiquées et pour des situations exceptionnelles (rdv médical, départ en voyage, etc.).

A la crèche :

Par l'observation et les informations recueillies, l'adulte repère les signes de fatigue de l'enfant et le couche dans son lit personnalisé qui reste au même endroit dans la mesure du possible (pour offrir des repères habituels). Les rituels d'endormissement est également respecté et le doudou est systématiquement proposé à l'enfant ainsi que la tétine s'il en a une.

D'un besoin de sommeil « spontané », à l'accompagnement d'une sieste collective, le professionnel doit pouvoir repérer, s'adapter et organiser le repos de l'enfant.

3 salles de repos permettent la répartition des enfants en priorité selon leur âge (grands/moyens/bébés) mais aussi en fonction de leur jour de présence.

Pour la sieste à la demande des bébés, il arrive que les professionnelles répartissent les enfants qui ont un endormissement décalé dans les chambres disponibles le matin afin qu'ils ne se gênent pas. Il est important de répondre individuellement à ses besoins en adoptant des attitudes rassurantes : des paroles douces, des gestes adaptés aideront progressivement l'enfant à comprendre ce temps qui n'est autre qu'une nouvelle séparation, essentielle pour lui. Dans la chambre, une semi-pénombre est instaurée pour que les enfants ne confondent pas la sieste avec la nuit et un fond musical peut être proposé lors de l'endormissement. La température de la chambre varie entre 18°C et 21°C. Le bébé peut être langé si la famille utilise ce procédé et en fait la demande lorsque l'enfant ne sait pas se retourner, cette pratique impose une surveillance accrue du personnel.

La période intermédiaire, où l'enfant passe de plusieurs à une sieste oblige l'adulte à rester attentifs aux signes de fatigue éventuels de chaque enfant du groupe afin d'y répondre.

Par la suite, le sommeil se structure. Pour les plus grands le temps de sommeil s'organise principalement autour de la sieste du début d'après-midi. Le déshabillage, le passage aux toilettes, ou le change selon les besoins, sont autant de rituels verbalisés par le professionnel qui annoncent le coucher aux enfants.

Un adulte est présent dans le dortoir des grands jusqu'à 14h30 puis un passage tous les ¼ heure est effectué par une professionnelle comme cela est mis en place dans la chambre des moyens et bébés. (obligation de surveillance imposée par la PMI).

Un nourrisson ou un enfant qui refuse de dormir ne sera pas maintenu dans son lit, d'autres alternatives transitoires sont mises en place pour rassurer les enfants : berçement dans les bras, transat ou poussette, écharpe de portage, endormissement sur le tapis d'éveil près d'un adulte, couchette dans la salle de vie si besoin de réassurance avant d'intégrer la chambre, passage du lit à barreaux au lit bateau, à la couchette...

Au jardin d'enfants :

Les enfants sont répartis dans 3 lieux de repos distincts avec une professionnelle qui accompagne les enfants lors du déshabillage et du rangement des vêtements dans leur caisse personnelle. Un temps calme leur est offert (lecture, musique, balles de massage) puis les enfants s'installent dans des couchettes personnalisées avec leur doudou, sucette ou autre rituel indispensable à un bon endormissement. Des lits bateaux sont proposés aux plus petits. Un adulte reste à la sieste dans chaque espace de repos puis le personnel se relaie et effectue des surveillances tous les ¼ h lorsque tous les enfants sont endormis. Une surveillance complémentaire est opérée par l'utilisation d'écoute bébés.

5- Réaliser les soins.

Les soins, prendre soin de ... l'un n'allant pas sans l'autre sont les incontournables de l'accueil de l'enfant au quotidien. Ces actes, comme le change, l'hygiène de l'enfant, les petites blessures ou les aléas des maladies infantiles sont soumis à des règles d'hygiène et à des protocoles.

Au-delà de ces normes, la qualité de la relation s'intègre dans toute démarche de soin, véritable attention à l'enfant où le jugement et l'interprétation sont à maîtriser.

Les compétences de l'enfant sont reconnues, acceptées et accompagnées notamment dans l'acquisition de la continence. Lorsque l'enfant a acquis une certaine maturité (monter et descendre un escalier) vers 18 mois/2 ans et qu'il manifeste le désir d'être autonome, l'adulte lui propose d'aller aux toilettes ou sur le pot. Ceci est effectué en étroite collaboration avec les parents. C'est un moment délicat où aucune contrainte ou réprimande ne doit être exercée sur l'enfant, pour ne pas le bloquer psychologiquement. C'est l'âge où il aime imiter les autres et négocier pour affirmer sa personnalité. Les changes sont effectués dans le respect du corps de l'enfant et de sa sécurité. Le change debout peut être pratiqué dès que l'enfant est à l'aise en position debout pour le rendre acteur de ce moment. Il est important pour nous de respecter les différentes étapes ainsi que les éventuelles régressions.

Pour les enfants déjà propres, des passages aux toilettes sont proposés régulièrement les amenant progressivement vers plus d'autonomie et de la prise en charge « seul » de leur continence.

Le lavage des mains est systématique avant et après chaque repas, après le passage aux toilettes pour les plus grands et en fin d'activité salissante (peinture, feutre, pâtisserie, sable...).

Les soins de confort sont aussi très importants pour permettre à l'enfant de se sentir bien dans son corps, cela comprend :

- Les habits qu'ils portent (adaptation à la température, à ses activités, changement des vêtements souillés...)
- Le mouchage
- L'évaluation de son état de santé (contrôler la température, désinfecter une plaie...)

Lorsque l'enfant est malade, le professionnel se doit d'entendre sa douleur et sa difficulté à supporter peut-être le groupe, tout en respectant les appréhensions des parents.

Ces actes prodigués par le professionnel doivent être parlés pour que l'enfant apprenne à les anticiper et effectués dans le respect de l'enfant.

Alors même si le soin est répété tout au long de la journée, le professionnel ne devra pas le banaliser.

6- Responsabiliser l'enfant tout en assurant sa sécurité.

L'observation et la verbalisation au cœur des pratiques professionnelles :

Développer l'autonomie, c'est laisser l'enfant faire seul sans agir à sa place, en l'encourageant par la parole et le geste, et c'est aussi le féliciter. L'enfant va oser explorer, découvrir, prendre des risques, faire des tentatives avec des professionnels qui l'accompagnent en assurant sa sécurité.

En accompagnant verbalement l'enfant dans ses découvertes et dans les situations de tous les jours, on lui fait prendre conscience de la réalité du danger ; il acquiert progressivement une réelle autonomie. La prévention passe par la verbalisation des interdits tout en limitant au maximum les dangers notamment grâce à un aménagement des espaces sûre et à du mobilier adapté.

Les professionnelles sont sensibilisées à la communication gestuelle associée à la parole permettant à l'enfant de s'exprimer par le geste avant d'acquérir la parole, les mots signés concernent essentiellement les gestes du quotidien et sont partagés avec les familles. Ils traduisent des besoins physiologiques (manger, boire, dormir, changer la couche, doudou, sucette, câlin, papa, maman), les émotions (joie, tristesse, peur, colère, avoir mal), les activités (jouer, chanter, histoire), les consignes (interdit, stop, attendre, s'asseoir, marcher, calme) et les mots usuels de communication (bonjour, au revoir, s'il te plaît, merci, encore). Cette pratique est un outil qui ne remplace pas les mots, mais les accompagne, les illustre, leur donne du relief. Il n'a de sens que dans le plaisir qu'il procure, aussi bien à l'enfant qu'à l'adulte. Ce plaisir s'exprime à travers le partage, l'écoute, les interactions, les échanges de regard, dans un climat de respect et de confiance mutuels, permettant à l'enfant de s'épanouir dans sa soif d'apprendre et de communiquer.

Apprendre dans un cadre de vie bienveillant :

Les règles de vie :

Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs en collectivité. Elles sont énoncées, expliquées et rappelées pour finir par être connues, comprises et appliquées pour le bien-être et la sécurité de tous. Elles peuvent être affichées et illustrées pour permettre à chacun de s'y référer facilement.

Le respect :

Respect de soi-même, des autres (adultes et enfants), du matériel : partager des jeux communs c'est aussi apprendre à patienter, à attendre son tour et à gérer la frustration. Un conflit entre enfants ? L'adulte laisse dans un premier temps les enfants régler leurs différends en décrivant la situation, en mettant des mots sur les ressentis, en rappelant les règles et en invitant les enfants à trouver une solution acceptable pour chacun. L'adulte intervient en cas de situation dangereuse ou si aucun arrangement n'est trouvé. Parfois, l'adulte doit intervenir en mettant à l'écart du groupe mais jamais seul un enfant pour permettre de se recentrer sur lui-même et ses émotions, se calmer avant de revenir quand il est prêt à reprendre le jeu dans le respect des règles ou à s'apaiser dans les bras de l'adulte. La notion de consentement est abordée très tôt lorsqu'une situation s'y prête (respect du corps de l'autre, de ses envies, pudeur). Le professionnel face à des comportements négatifs récurrents s'efforcera à ne pas stigmatiser voire étiqueter l'enfant mais cherchera à encourager l'enfant lorsqu'il a un comportement opposé positif.

7 – Favoriser l'éveil du tout-petit et la mise en place d'activités.

Dès sa naissance, le jeu est primordial pour l'épanouissement sensoriel, psychique et moteur du tout-petit. Dès ses premiers mois, le bébé est avide de découvrir et de communiquer. Les professionnelles préviennent l'enfant de chaque action le concernant (je vais te porter, je t'emmène dans la salle de change, je te pose sur la table à langer, je te déshabille, je te lave, l'eau est tiède, je t'essuie, je te change la couche, je te remets tes habits, je me lave les mains, je te ramène dans la salle de change...). L'enfant peut ainsi développer son acquisition du langage et sa compréhension de 2 façons : en associant un mot à une action et grâce à la répétition de situations concrètes qui font sens. En jouant, il prend progressivement conscience de son corps ; tout est prétexte à explorer, manipuler, toucher, sucer.

De nombreuses activités sensorielles pour le tout petit permettent de stimuler son développement :

- Les plaques sensorielles, les balles
- Le tapis d'éveil ou tapis d'activités
- Les bacs sensoriels de jeu avec des matières
- La peinture avec les pieds et les mains.
- Les bouteilles sensorielles
- Les livres en tissu
- Les sons et la musique
- Les foulards

Dès son arrivée en crèche, il sera installé sur un tapis de sol sur le dos, libre de ses mouvements. Il pourra ainsi évoluer en fonction de son rythme, encouragé par l'adulte. Les professionnels observent, proposent et guident le tout-petit dans ses découvertes. Ils veillent à ne pas déposséder l'enfant de son expérience propre, de ses découvertes.

Le jeu appartient avant tout à celui qui joue, avec ses besoins, ses désirs, ses inquiétudes. Il permet également à l'enfant d'exprimer ses émotions (joie, tristesse, colère, peur, surprise...)

L'activité d'éveil auprès des enfants passe par une observation de l'enfant et des groupes d'enfants afin de proposer des activités adaptées au développement de chacun.

Le jeu est l'activité principale de l'enfant ; quel que soit son âge, il est source de plaisir, de découverte et de partage. Au travers des temps de « jeux libres » et des activités « dirigées », l'enfant se construit. C'est un moment où apprentissage et plaisir ne font qu'un.

Le jeu libre se définit comme une activité autonome, les professionnels sont disponibles mais interviennent peu. Grâce à l'aménagement d'espaces de jeux variés et adaptés l'enfant choisit ce qui lui fait plaisir et peut s'adonner librement à son activité selon son envie. Ces espaces sont pensés pour répondre aux différents besoins des enfants :

- Espace sensoriel-manipulation : Être au calme, manipuler, toucher, regarder, lire
- Espace motricité : Bouger, se déplacer, courir, sauter
- Espace jeux de rôle : Être quelqu'un d'autre, imaginer, faire semblant, exprimer
- Espace jeu de mise en scène : Inventer, regrouper, raconter une histoire
- Espace construction : Construire et déconstruire
- Espace table : Faire un puzzle, une activité dirigée, un jeu de représentation.

Les jouets sont disposés en nombre suffisant voir en doublon pour répondre aux besoins des enfants de s'imiter, de jouer ensemble, ou de se mesurer voir se confronter. Cet environnement ludique est régulièrement évalué et réorganisé de façon à répondre aux compétences réelles des enfants.

Le roulement des espaces de jeux est effectué de telle sorte que les enfants puissent toujours avoir à disposition des jeux repères et des nouveautés pour répondre à la fois à leur besoin de sécurité et de découverte.

Le développement des compétences par la mise en place d'activités d'éveil et de socialisation

Le jeu est une activité à part entière, il permet à l'enfant de se structurer et de construire son rapport à l'autre.

Le jeu libre et spontané représente un temps important mais libre ne veut pas dire seul, l'adulte est partenaire de l'enfant mais sans induire le jeu.

L'adulte accompagne les expériences des enfants dans un espace aménagé et sûre.

L'enfant pourra ainsi évoluer sous le regard bienveillant de l'adulte. C'est grâce à une posture de la professionnelle adéquate (en se baissant à la hauteur de l'enfant, en étant le plus possible au sol, en évitant d'intervenir trop souvent et en accueillant ses sentiments) qu'il pourra encourager l'enfant du regard et par la voix pour développer sa confiance en lui et lui permettre d'acquérir bon nombre d'expériences par lui-même.

Un coin bibliothèque : des livres en accès quotidien et à la portée de l'enfant, et d'autres livres proposés lors d'une activité lecture.

Le jardin extérieur offre d'autres espaces de jeux que nous exploitons dès que possible en toutes saisons et en tout temps (en dehors de la canicule, tempêtes, etc...).

L'activité « dirigée » ou plutôt proposée se compose de divers ateliers permettant à l'enfant de vivre des expériences librement tout en respectant certaines consignes dans l'attente ou non d'un résultat. Afin de développer les différents sens plusieurs activités sont mises en place régulièrement, en petits groupes, moments conviviaux, de partage et de découverte. Elles se découpent en 3 secteurs principaux :

- **Les jeux moteurs** : piscines à balle, toboggan, tricycles, ballons...permettent à l'enfant de développer des activités motrices pour le plaisir et en impliquant le corps dans sa globalité. L'emprunt de modules de motricité auprès de l'éducateur sportif du Gymnase de St Paul à chaque période de vacances scolaires permet aux enfants d'autres expériences motrices intéressantes.
- **Les activités cognitives** : jeux de construction, encastrements, puzzles, font davantage appel aux compétences intellectuelles des enfants.
- **Les activités de motricité fine développant l'expression graphique et sensorielle** : dessin, collage, gommette, découpage, peinture avec différents outils, manipulation et transvasement (sable, eau, flocon de maïs, bouchons...), modelage (pâte à modeler, pâte à sel ...), la pâtisserie pour le plus grand plaisir de tous.

Les activités sont réalisées au fil des événements annuels (fête, saison) et en lien avec le thème retenu chaque année par l'équipe, ce qui permet de varier le décor des structures et de créer une dynamique de projets.

Aucune activité n'est imposée mais elle est proposée en tenant compte du niveau de développement et de l'intérêt des enfants.

Passée la phase primordiale de découverte, d'exploration sensorielle, l'enfant a besoin d'un minimum d'explications, de consignes, ou d'une démonstration de l'adulte pour devenir progressivement autonome dans l'acquisition de certains gestes et pratiques et permettre aussi le bon déroulement de l'activité.

Le but recherché sur ces temps-là, peut varier selon la tranche d'âge et le type d'activité.

La notion d'expérience vécue et de plaisir l'emporte sur la notion de résultat.

A noter que ce n'est pas parce que l'enfant n'a rien produit qu'il n'a rien fait !

De nombreuses activités inspirées de la pédagogie Montessori, se réfèrent à la vie quotidienne (ex : verser de l'eau à l'aide d'un broc), il existe des règles de base concernant le comportement et la propreté. En dehors de cela, les enfants sont libres de choisir l'activité qu'ils veulent et d'y « travailler » aussi longtemps qu'ils veulent. »

Des animations récurrentes et ponctuelles :

Les animations apportent à la vie quotidienne des moments de plaisir partagés par l'ensemble des enfants et adultes, plaisir de la nouveauté mais aussi de la répétition, de la créativité où l'imaginaire tient une place centrale.

Elles émanent d'un travail d'équipe et peuvent être ponctuelles, régulières ou de véritables rituels tels que :

- Le chant et les comptines
- La lecture d'histoires
- La danse et l'expression corporelle, le maquillage et les déguisements
- La relaxation et l'écoute musicale
- Les parcours de motricité. Ils sont mis en place grâce à du matériel acheté ou emprunté de façon régulière
- Les fêtes d'anniversaire : décor festif, dégustation du gâteau avec chansons et photos à partir de 2ans.
- Carnaval : déguisement et maquillage sont au programme pour faire la fête au Family avec les 2 services.
- Fête de la motricité : Elle est organisée par l'éducateur sportif de la mairie pour les écoles et les structures petite enfance au gymnase René Thomas en fin d'année scolaire. Les enfants font des expériences motrices diverses et multiples dans un espace aménagé et sécurisé (version XXL !).

L'éveil culturel et artistique permet à l'enfant de construire sa place dans un monde qu'il découvre grâce à la rencontre d'intervenants dans divers domaines artistiques (musicien, conteur, céramiste...), la découverte du livre, des instruments de musique et d'arts plastiques mais aussi grâce aux apports des talents et sensibilité de chacun. L'ouverture vers la médiathèque municipale favorise la démarche d'aller vers un lieu culturel.

Nos partenaires :

- Une sortie mensuelle à la Médiathèque Michel Courot : avec lecture sur place, raconte tapis, lecture Kamishibaï, emprunt de divers supports (livres, CD ...).
- Des possibilités de prêt et une animation proposée par le Ludobus.
- La programmation de spectacles jeunes publics (dans le cadre du Rhino jazz ou des Galochades), de sorties et/ou des temps festifs peuvent être programmés selon les opportunités et possibilités.

Les parents disponibles sont toujours les bienvenus pour accompagner et participer à ces événements ou s'investir à la vie de la structure.

L'importance de la nature :

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement » est l'un des principes inscrit dans la charte de l'accueil du jeune enfant.

L'équipe de l'espace petite enfance souhaite sensibiliser les enfants et les familles à cela en multipliant les sorties dehors par tous les temps car comme dit le proverbe suédois « il n'y a pas de mauvais temps, il n'y a que des mauvais vêtements ! ». Les aires de jeux sont un support de créativité, l'enfant apprend la socialisation et l'échange, il expérimente ses sens et va pouvoir mobiliser son corps en entier. L'extérieur est donc un espace indispensable de liberté et de possibilité d'expression motrice et vocale.

L'activité jardinage permet le contact avec le vivant, la manipulation, l'apprentissage des cycles de la vie, le soin, la patience et la responsabilité. L'adulte accompagne l'enfant dans ses observations et découvertes « nature » souvent empreintes d'émerveillement mais aussi d'appréhension. Être au contact de la nature, c'est apprendre à la connaître, à l'aimer et à la respecter.

Une sortie à la ferme pour les plus grands est programmée pour faire le plein de sensations et de découvertes.

La création de bacs sensoriels avec des éléments naturels déclinables selon les saisons permettent de faire rentrer la nature à l'intérieur, de l'explorer autrement. C'est par l'expérience et la manipulation libre que des peurs parfois archaïques ou bien transmises par les adultes vont pouvoir être appréhendées (dégoût de se salir, peur des petites bêtes...).

L'égalité fille/garçon :

La lutte contre les stéréotypes de genre fait partie intégrante de la qualité de l'accueil du jeune enfant. L'attention des professionnel(les)s à ne pas transmettre de manière précoce des stéréotypes de comportement liés au sexe de l'enfant va de pair avec l'accompagnement de la prise de conscience des jeunes enfants de leur identité de petite fille ou de petit garçon et la fierté qu'ils en tirent.

Favoriser la mixité dans les jeux et les jouets : Proposer des jeux et jouets identifiés à un genre comme à l'autre, c'est leur donner l'autorisation implicite de s'y intéresser. Selon les âges et leurs intégrations respectives des stéréotypes de genre, certains enfants sont en effet plus enclins à rejeter des jeux ou jouets identifiés au genre masculin ou féminin. Les accompagner dans les jeux, sans jamais rien leur imposer, pour simplement stimuler leur créativité et leur imaginaire, sera aussi l'occasion pour les enfants de réviser leur jugement du jeu en question. Si en fait on a le droit, et qu'en plus on peut se détacher des pratiques stéréotypées, il n'y a plus qu'à s'amuser tous ensemble.

8- Accueillir l'enfant atteint d'un handicap ou d'une maladie chronique.

Les objectifs des structures sont de proposer un lieu d'accueil et d'éveil sans vocation thérapeutique pour tous les enfants, de leur apprendre à vivre ensemble dès le plus jeune âge avec leurs différences.

Dès la loi du 11 février 2005, loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées donne une définition du handicap, fixe un droit à compensation des conséquences du handicap.

L'arrêté du 20/09/2021 énonce : « Les enfants qui ont des besoins spécifiques, notamment parce qu'ils sont en situation de handicap ou vivent avec une maladie chronique participent autant que possible aux activités prévues avec tous les enfants, moyennant, le cas échéant, un aménagement ou un encadrement particulier. Il peut, dans ces situations, être utile dans le cadre des modes d'accueil du jeune enfant mentionnés d'ajuster, les modalités de ces enfants, en combinant des temps d'accueil collectif et des temps d'accueil individuel".

L'enfant atteint d'un handicap ou d'une maladie chronique est soumis aux mêmes nécessités que tout autre enfant, avec des désirs et des besoins physiques, physiologiques et affectifs. C'est permettre à l'enfant de vivre sa vie d'enfant, quelles que soient ses difficultés. Il va rencontrer d'autres enfants de son âge, il va s'enrichir de leurs jeux mutuels, les imiter, apprendre à gérer les conflits à leur contact, s'intégrer progressivement dans cette microsociété. L'enfant va

découvrir une nouvelle relation avec des adultes qui ne sont pas ses parents, qui ne sont pas des soignants, qui vont le considérer dans sa globalité et lui laisser plus d'autonomie. Les professionnels et l'enfant vont construire ensemble une relation sécurisante et de confiance.

Il est important d'accueillir des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil du jeune enfant, ils permettent aux autres enfants d'être confronté au handicap, à la différence, de jouer ensemble sans les exclure. Les enfants sont capables d'une grande solidarité entre eux, d'entraide. « Le regard que se portent, les uns sur les autres, les enfants sans handicap et les enfants marqués par une anomalie est source d'échanges et d'interactions qui sont enrichissants pour tous. »¹

L'accueil d'enfants en situation de handicap ne peut se faire dans n'importe quelles conditions. Il nécessite d'être pensé en équipe. Il implique une réflexion au préalable, une adhésion de l'ensemble de l'équipe ainsi qu'un travail de partenariat pour accompagner l'enfant au mieux. Les professionnels doivent fixer un cadre, des limites à leurs champs d'action, n'étant pas eux-mêmes spécialisés et ne pas hésiter à se former régulièrement.

Un projet d'accueil individualisé est élaboré avec les parents et l'équipe pluridisciplinaire et adapté au fur et à mesure de l'évolution de l'enfant.

Le PAI permet aux enfants d'être accueillis en collectivité en précisant les modalités de la vie quotidienne. Il définit les protocoles médicaux, c'est-à-dire les traitements, les régimes alimentaires, les conduites à tenir en cas d'urgence ainsi que les signes à surveiller afin de garantir la sécurité et le bien-être de l'enfant. Le PAI permet un véritable accueil individualisé, une meilleure connaissance de l'enfant, de son rythme, ses besoins. Il donne les informations nécessaires à la bonne prise en charge de l'enfant. Il désigne également les personnes « référentes » de l'enfant, qui le suivent plus particulièrement.

Il s'agira d'accompagner l'enfant et sa famille, en repérant les difficultés, tout en étant attentif à ses potentialités. La stimulation et l'encouragement seront d'autant plus important et les activités d'éveil devront être adaptées afin d'éviter de mettre l'enfant en situation d'échec. Les progrès et réussites de l'enfant seront transmis aux parents afin de soutenir une image d'enfant doué de compétences.

Pour faciliter la prise en charge de l'enfant dans la structure, des soins spécifiques pourront être effectués par des intervenants extérieurs : psychomotricien, kinésithérapeute, infirmière...

Une liaison avec le CMPP (Centre Médico-psychopédagogique) et les services PMI (Protection Maternelle et Infantile) peut permettre de coordonner les actions mises en place.

Des moyens peuvent être mis en place par les structures tels que la formation de plusieurs professionnelles dans le domaine du handicap et des dispositifs d'aide ou des subventions peuvent être alloués par le Conseil Général pour favoriser ce type d'accueil.

9- Faire participer les parents à la vie de la structure.

Il est évident de rappeler que le parent est le premier éducateur de son enfant. Etablir une relation de confiance avec les familles est une nécessité pour un accueil de qualité, en aucun cas la structure ne doit se substituer à l'action de la famille ; elle est un relais. Ainsi les fonctions parentales peuvent s'exprimer en corrélation avec les compétences professionnelles de l'équipe.

La « juste distance » et l'empathie sont des attitudes régulièrement interrogées afin de recevoir chaque famille telle qu'elle est et de pouvoir dépasser certains a priori liés à des situations parfois complexes.

Le parent acteur et utilisateur a, de son côté, des droits et des obligations qui lui sont stipulés lors de l'admission de son enfant.

¹ Herrou C et Korff-Sausse S, « Intégration collective de jeunes enfants handicapés », Eres 2001.

Parents et professionnels s'inscrivent donc dans un engagement mutuel porté par une responsabilité partagée.

En plus des transmissions quotidiennes, véritables outils de dialogue entre parents et professionnels, des rencontres peuvent être organisées avec la directrice ou la RSAI pour échanger sur l'enfant autour de problématiques ou dans une perspective de soutien à la parentalité et/ou de mise en relation avec des organismes extérieurs. Des prêts aux familles de livres sur des thématiques de la petite enfance sont également encouragés.

D'autres temps conviviaux sont prévus pour impliquer les familles dans le fonctionnement de la structure :

- Une réunion de rentrée en octobre convie tous les parents pour présenter l'équipe, parler des projets et échanger autour d'une conférence à thème interactive animée par un spécialiste de la petite enfance (gestion des émotions, alimentation, sommeil, écrans...) et suivi d'un temps de partage convivial.
- Une réunion sur site au jardin d'enfants pour visiter les lieux et expliquer le fonctionnement du service aux familles avant la rentrée de septembre.
- 3 conseils d'établissements se tiennent dans l'année avec des représentants de la municipalité, élu petite enfance, des représentants de parents, élus par leurs pairs dont les enfants sont admis dans la structure, la directrice de l'espace petite enfance et son adjointe. Ces conseils facilitent l'expression collective des parents dans le but d'un dialogue constant en les tenant informés sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne (le règlement de fonctionnement, le projet d'établissement, les orientations et projets pédagogiques, les partenaires, les projets de travaux d'équipement, l'évolution du personnel...). La participation des parents à la vie de l'établissement doit permettre de mieux connaître les besoins des familles.
- 2 temps festifs autour d'un spectacle permettent des échanges conviviaux entre tous les partenaires (parents, enfants, professionnels, élus) : un samedi matin de décembre où les familles élargies sont invitées à participer à un spectacle petite enfance et une fin d'après-midi en juin où c'est l'équipe qui offre un spectacle sur le thème de l'année ainsi qu'une rétrospective en images de l'année écoulée suivis d'un verre de l'amitié.
- D'autres moments peuvent s'organiser autour d'actions intitulées : « Les parents ont du talent » pour impliquer la famille élargie prête à offrir un moment de partage autour d'une expérience artistique ou culturelle.

Conclusion

Les professionnels de la petite enfance jouent un rôle essentiel dans la construction du monde de demain en prenant soin des plus jeunes. Reconnaître les droits de l'enfant, dépasser les conflits et élever avec le cœur signifient changer de perspective et cultiver des qualités humaines. Cet idéal doit guider constamment les professionnels dans leur vie et leur relation avec autrui.

De nombreuses recherches en psychologie du développement de l'enfant, en sciences cognitives et en neurosciences nous apportent de nouvelles connaissances au sujet des petits.

C'est pourquoi nos pratiques changent et s'adaptent voire se recréent et c'est l'enfant qui, au final, est mieux respecté dans son être et son devenir.

A la crèche,

L'estime de soi et le sentiment d'amour ont une place primordiale dans le développement de l'enfant. Cela lui donne la force d'aller se confronter au monde extérieur (apprendre à marcher, à explorer, à parler...) ; et lui permet de mieux gérer la séparation et aide à mieux vivre avec les autres.

Mais cela ne se fait pas tout seul, la qualité de l'attention que l'on porte à l'enfant, le fait de le reconnaître comme un individu et de lui donner une place au sein du groupe est donc indispensable. C'est ce qu'Emmanuelle Rigon (psychologue clinicienne) appelle « la stabilité intérieure ».

Chaque professionnelle s'emploie à se montrer encourageante et gratifiante envers l'enfant, par le regard, la parole, un câlin, un geste rassurant ; grâce à la délicatesse de l'adulte, l'enfant se sentira aimé, en confiance et en sécurité. Cet accompagnement professionnel lui permettra de se développer à son rythme et de façon harmonieuse

Le jardin d'enfants peut être une « passerelle » vers l'école permettant à l'enfant de grandir, de passer certaines étapes de la vie et de développer la confiance en soi.

Le fonctionnement de cette structure permet de favoriser l'autonomie des enfants et l'accueil des sentiments.

Les professionnelles mettent tout en œuvre pour accompagner l'enfant sur ce chemin afin que ce lieu puisse contribuer à un « certain » épanouissement de l'enfant quelle que soit la durée de son passage.

Loin de se substituer aux parents, premiers éducateurs des enfants, les structures veillent à établir une relation constructive avec eux, basée sur le respect mutuel, l'écoute, la transparence, la responsabilisation et la participation.

« L'éducation ne doit plus être essentiellement transmission de connaissances, mais doit prendre un nouveau chemin, cherchant la libération de potentialités humaines ». Dr Maria Montessori.

Nous nous employons à proposer un lieu d'accueil où il fait bon vivre...

Ce projet d'établissement est un outil de référence pour les professionnelles, les familles et les différents partenaires garantissant une certaine cohérence des pratiques mais loin d'être figé dans le temps, il est ajustable et réévaluable au fil des années. Nous sommes en train de réfléchir à des outils d'évaluation de la qualité d'accueil que nous joindrons dans ce projet.

ANNEXE 1 : MA JOURNÉE A LA CRECHE

Bébés

| | |
|-------------|-----------------------------------------------------------------|
| Dès 7h30 | Accueil des bébés |
| 9h15-11h15 | Sieste à la demande – motricité libre – temps d'éveil |
| Dès 11h15 | Repas |
| 13h-15h15 | Sieste à la demande – motricité libre – temps d'éveil |
| Dès 15h15 | Goûter |
| 16h15-18h30 | Départs - Sieste à la demande – motricité libre – temps d'éveil |

Grands

| | |
|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dès 7h30 | Accueil des enfants à la crèche |
| 7h30-8h30 | Temps de regroupement avec le Jardin d'enfants |
| 9h30-9h45 | Rituel du matin (nous nous disons bonjour en chantant) temps chanson et d'un verre d'eau |
| 10h-10h45 | Roulement de différents ateliers => Activité ou animation / jeux libres ou dirigés Ex : peinture, éveil musical / dînettes, puzzles. Si le temps le permet : jeux en extérieur |
| Changes à la demande | |
| 11h15-11h30 | Jeux libres |
| 11h20-12h20 | Repas |
| 12h30 | Accueil et/ou départ |
| A partir de 12h30 couchers | |
| 14h30-15h30 | Levers échelonnés et passage aux toilettes / changes / lavage des mains / Jeux libres ou dirigés puis rangement |
| 15h30-16h00 | Goûter |
| 16h30-18h30 | Départs des enfants – jeux libres |
| 18h | Temps de regroupement avec le Jardin d'enfants |

ANNEXE 2 : MA JOURNÉE AU JARDIN D'ENFANTS

Journée type

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 7h30 -8h25 | Accueil mutualisé des enfants à la crèche |
| Dès 8h30 | Accueil des enfants au jardin d'enfants |
| Dès 9h30 | Rituel du matin (nous nous disons bonjour en chantant) temps chanson et d'un verre d'eau |
| Passage aux toilettes à la demande | |
| 10h-10h30 | Roulement de différents ateliers => Activité ou animation / jeux libres ou dirigés Ex : peinture, éveil musical / dînettes, puzzles. Si le temps le permet : jeux en extérieur (en ½ groupes ou groupe entier) |
| A partir de 10h30 Passage aux toilettes / changes suivie du lavage des mains/ jeux libres | |
| 11h30 de septembre aux vacances de la Toussaint | Accueil : Départ des enfants restant en matinée et arrivée des enfants scolarisés le matin. Les enfants sont accompagnés de l'école au jardin par les professionnelles sauf pour l'école des Pins où les enfants mangent sur place. |
| 11h15-12h05 | Repas |
| 12h05-12h30 | Jeux libres |
| A partir de 12h30 | Préparation à la sieste dans leur chambre=> Passage aux toilettes, déshabillage, temps calme |
| A partir de 12h45 | Sieste |
| 14h30-15h30 | Levers échelonnés et passage aux toilettes / changes / lavage des mains /Activités ou animations / Jeux libres ou dirigés puis rangement |
| 15h30-16h00 | Goûter en petits groupes |
| 16h00-18h | Départs des enfants – jeux libres |
| 18h-18h30 | Les enfants accompagnés d'une professionnelle regagnent la crèche pour des jeux libres. |